Lelong, 18920

ADVERTISSEMENT A MESSIEVRS LES DEPVTEZ DES ESTATS, ASSEMBLEZ en la Ville de Paris, au mois de Ianuier, 1593.

Case
F
39
326

THE NEWBERRY
LIBRARY

55.289

ADVERTISSEMENT
A MESSIEVRS LES DEPVTEZ *des Estats, assemblez en la ville de Paris, au mois de Ianuier,* 1593.

IL n'est pas de petite importance (Messieurs) que vous qui estes assemblez pour tenir les Estats, sçachiez quel est (au vray) le deuoir & pouuoir des Estats.

Les assemblées des trois Estats, ont esté plusieurs fois conuoquées, depuis l'establissement de ceste Monarchie, par necessité, & pour le bié vniuersel d'icelle. Mais ce n'a pas tousiours esté, par mesme forme, ny pour mesme cause: & telles assemblées, n'ont pas tousiours eu pareille & semblable authorité.

Cy deuant, sur l'occurrence desdites assemblées, plusieurs en ont discouru fort diuersement. Les vns ont voulu dire que les assemblées d'Estats, ne se font ny peuuét faire que soubs l'authorité & par le commandement des Roys de Frãce, pour restablir les affaires, & procurer vne reformation des choses desordonnées au Royaume. Que le Roy, est le chef souuerain des Estats, desquels il reçoit les deliberations, aduis, remonstrances, & supplications: sur lesquelles il ordõne ce qu'il luy plaist,

ou ce qu'il iuge raiſonnable, pour ſon bien, & vtilité, & de tout ſõ Royaume; & que les Eſtats n'ont aucune iuriſdiction, ny authorité de rien iuger. Les autres, ont ſouſtenu qu'en toutes occurrences les Eſtats ſe peuuent aſſembler; & encores que le Roy de France ſoit legitime chef de ſes Eſtats, ſa puiſſãce demeure durant la teneure d'iceux comme ſuſpenduë: & que leſdites aſſemblées ont pouuoir & authorité (de leur plain droict) de paſſer toutes leurs reſolutions, en forme de choſe iugée. Et quãd les Roys en ont autrement vſé, ç'a eſté par vſurpation, & contre le droict acquis de telle aſſemblée.

L'vne & l'autre opinion ramaſſées enſemble, biẽ entenduës & eſclarcies, ſont veritables; mais priſes ſeparément, & ainſi poſées qu'elles ſont cy deſſus, ſe peuuent dire faulſes & erronnées.

Les Eſtats à la verité ne ſe peuuẽt aſſembler que par le commandement & authorité du Roy, quãd il y en a vn en France, qui eſt ſain d'entendement, & qui n'eſt point (cõme l'on dit) en maillot. Mais quãd il y a vn Roy enfant, ou aliené de ſon eſprit, ou qu'il n'y en a point du tout, & qu'il en faut eſlire vn (comme à preſent il eſt principalement queſtion de ce poinct) il eſt certain que ceſte authorité ne doit interuenir, & n'y eſt aucunement neceſſaire; ains ſeulement la ſimple cõuocation du chef plus apparent, ou des Princes, & principaux Seigneurs, & officiers, ou le commun conſentement des trois ordres, par la ſemonce, promotion, & inuitation des villes, communautez meſmes des Parlemens, ou autrement ſelon que l'occaſion & neceſſité le requiert.

Ainſi eſt-il, de la cauſe de telle aſſemblée, car en-

cores que le plus souuent elle se soit faite, pour la reformation des abus & desordres, tãt de la police Ecclesiastique, que de la Iustice, & Finances; si est-il tout notoire, que les Estats se peuuent assembler (comme de fait il se sont plusieurs fois assemblez) pour vuider les differens de deux pretendans à la Couronne, pour l'eslection des Regens & Tuteurs du Royaume, & du ventre des Roynes veufues, durant leur grosseſſe, ou durant l'absence & prison des Roys, ou bien pour la Regence & Tutelle, de la personne d'vn Roy mineur d'ans, & du Royaume durant ladicte minorité, & autres causes semblables tres-legitimes, & qui ne concernent aucune reformation.

Quant à la puissance & authorité des Estats, elle est diuerse, & la faut distinguer. Car à lors qu'ils sont conuoquez par vn Roy de Frãce, legitime & recogneu, il est certain que le Roy demeure non seulement chef des Estats, mais aussi, le maistre, le seigneur, & superieur de ceste assemblée, sans que son authorité soit aucunement suspenduë ny alterée, ny que les Estats ayent puissance de rien iuger ou arrester à son preiudice, & contre son gré; ains seulemẽt, de deliberer & resoudre par forme d'aduis, ce qui se trouue le meilleur & plus vtile, pour le bien du Roy & de son peuple, & luy en faire hũble requeste & supplication. Bien est-il vray, que telles resolutions & deliberatiõs, requestes & supplications, sont si graues & de si grand pois, que le Prince ne les peut ny doit par raison legeremẽt reietter & refuser, sans interesser sa reputatiõ & courir fortune d'estre estimé mauuais Prince.

Mais à lors que les Estats sont assemblez pour

decider le droict de la Couronne, entre deux contendans, ou pour faire eſlection d'vn Roy, ou d'vn Regent, du Roy & du Royaume, ou autres pareilles cauſes, il eſt indubitable, que les Eſtats aſſemblez, ont puiſſance & authorité de iuger & ne ſe peut ny doit contreuenir, à ce qu'ils auront reſolu & arreſté.

Pour preuue de ce, ie produiray (entre grand nõbre d'exemples qui ſe retrouuent és hiſtoires) l'aſſemblée des Eſtats conuoquée par Clothaire deuxieſme, pour pouruoir d'hommes capables aux gouuernemens de ſes païs.

Celle de Pepin, pour à ſon nouuel aduenement à la Courõne, ſe cõmuniquer à ſes ſubiets, & pouruoir aux affaires, les plus importantes de ſon Royaume, au cõtentement de chacun des trois Eſtats.

Celle du meſme Pepin, tenuë à Cõpiegne, pour l'eſtabliſſemẽt de la Iuſtice & police du Royaume.

Celle de Charlemaigne, pour vuider la querelle qu'il auoit contre Traſillon, dont le Pape ſ'entremiſt, ou Traſillon fut aſſigné, pour reſpondre de ſon faict.

L'aſſemblée des trois Eſtats tenuë a Paris du tẽps de Philippe Auguſte, pour deliberer l'entrepriſe de la guerre Saincte, laquelle y fut reſoluë : Et fut arreſté, que ceux qui ne ſe croiſeroient pour ladicte guerre, payeroient la dixieſme partie de leur reuenu, excepté les Chartreux, les Bernardins, & les Maladeries.

Celle tenuë à Paris, à la ſõlicitation de Blanche Royne mere du Roy S. Loys, durãt ſon abſence & captiuité en la terre Saincte, pour aduiſer à la Regẽce du Royaume, ou elle fut declarée Regente.

Celle tenuë à Paris, du temps de Philippes le Bel, pour tirer vn ſecours & ſubuention de ſon peuple en ſa neceſſité.

Celle tenuë durant la groſſeſſe de la Royne, veſue de Charles le Bel, pour la Regence du Royaume, ou Philippe de Valois cõme plus proche Prince du ſang Royal, du coſté maſculin, fut declaré Regent, contre Edouart 3. Roy d'Angleterre; Et depuis fut Roy de France, en conſequence de ladicte eſlection.

Celle du Roy Iean, tenüe à Paris, pour auoir ſecours de ſõ peuple, & reſtablir la mõnoye alterée.

Celles tenües à Paris & Cõpiegne, durant ſa priſon, pour trouuer moyen de l'en deliurer. Ou fut Charles ſon fils aiſné, lors Duc de Normandie & Dauphin de Viennois, declaré Regent du Royaume, en l'aſſemblée de Paris tenüe au Conuent des Iacobins: & refuſerent lors les Eſtats, d'entretenir la promeſſe faicte par le Roy de quitter quelques prouince du Royaume pour ſa deliurance.

Celle de Charles ſixieſme, tenüe à Paris pour aduiſer au gouuernement du Royaume.

Autres tenüe à Paris, durant ſa maladie d'eſprit, pour pourueoir de Regens & Gouuerneurs du Royaume.

Autre tenüe à Tours par Charles huitieſme, pour le bien & reglement des affaires du Royaume.

Autre de François II. & Charles IX. tenüe à Orleans, pour les affaires du Royaume, & la tutelle dudit Roy Charles mineur, laquelle fut deferée, à la Royne ſa mere, contre la pourſuitte du feu Roy de Nauarre.

Autres tenües à Bloys par Henry troiſieſme,

pour la reformation & reſtabliſſement des affaires du Royaume és années 1577. & 1588.

Par tous leſquels exẽples, appert non ſeulement, que la conuocation des trois Eſtats du Royaume, a eſté faite par autres que par les Roys de France; mais auſſi de la diuerſité des occaſions, pour leſquelles ils ont eſté aſſemblez, qui ont les vnes, rendu les Eſtats ſupplians, les autres, iuges & ordinateurs des affaires qui ſe traictoient.

Sur ce diſcours (Meſſieurs) il ne vous ſera pas difficile de recognoiſtre, de quelle nature ou eſpece, eſt à preſent voſtre aſſemblée d'Eſtats; laquelle par default de Roy, Catholique & legitime, (car eſtre Roy & huguenot c'eſt parler Allemand en Frãce) a eſté faicte (auec meure deliberation de conſeil) par la ſemonce de celuy, que nous auons choiſi & approuué pour Chef, durãt noſtre inter-regne, à fin de pouruoir (en la neceſſité ou nous ſommes) à la ſeureté de la Religiõ Cathol. Apoſt. & Romaine, & de l'Eſtat Monarchique de la France. Ce qui ne ſe peut faire que par l'eſlection d'vn Roy Tres-Chreſtien, lequel eſtant, agreable au Pape, & aux Princes Catholiques, & par voz ſuffrages cõfirmé & promeu, en ceſte Auguſte dignité, ſacré & couronné en la maniere accouſtumée depuis mil ans, puiſſe porter efficacemẽt, le glaiue à ſes coſtez, faire iuſtice & iugement, & contenir ſes ſubiets en leur deuoir, par le loyer & la peine (qui ſont les deux principales eſtayes d'vne Monarchie) & ſur tout, qui procure, le ſeruice & gloire de Dieu, par ſon excellent miniſtere. C'eſt le deſir commun de tout le peuple, & l'air qui eſt plein, de l'eſprit de Dieu (lequel imprime à vn chacun, vne generale

notion,

notion, de ce qui eſt à faire) nous fait reſpirer & ſouſpirer apres ceſte eſlection, cõme apres le ſouuerain remede à noz maux.

Que ſi voz deliberatiõs paſſent outre, & iuſques à toucher, à quelque reformation des abuz, ſoit de l'Egliſe, Iuſtice, Finãces, & Police; ie m'en rapporte à voz prudences: mais il ſemble, que celà ſe fera inutilemẽt, ſans l'authorité d'vn Roy, lequel il faut eſtablir auant toute choſe, comme la baſe, le fondement & piuot principal de toute reformation. Remettant le reſte, à la queüe de telle eſlection, ou bien à vne autre prochaine aſſemblée d'Eſtats, qui ſe fera, (bien toſt apres) ſoubs l'authorité du nouueau Roy, ſelon que i'ay apprins (depuis mon arriuée) que le contient le cayer de la ville de Paris.

Mais quoy que vous faciez, ſouuenez-vous qu'é ceſte aſſemblée vous n'eſtes point ſupplians, ny requerans: vous n'auez aucune requeſte à preſenter, à voſtre Roy, car vous n'en auez point: tout ce que vous reſoudrez, & arreſterez, ſeront iugemens & arreſts.

Si vous auez quelques prieres & ſupplications à faire, elles ne ſeront que d'honneur, & pour la reuerence que nous deuõs, aux Princes & Seigneurs noz protecteurs, à cauſe du rang, que Dieu leur a dõné par deſſus nous, pour les induire, à ſe ioindre auec nous, & par leur authorité & conſentement, fortifier voz reſolutions, pour le bien commun de la Religion & de l'Eſtat. Ce qui eſt, de leur deuoir & du voſtre, à fin que par ceſte concorde & belle armonie l'execution de voz ſainctes reſolutions & ordonnances, ſoit plus facile, & ne ſ'y trouue (ſ'il eſt poſſible) aucun empeſchement.

Si dõc auec ceſte authorité, vous faites biẽ, vous en réporterez vne loüange immortelle en ce monde, & vne recõpenſe eternelle de Dieu ; lequel cõtemple de ſon ſainct Siege & Troſne celeſte, non ſeulemẽt voz actions, mais auſſi l'interieur, & plus profond ſecret de voz cœurs. Si au contraire (retenuz de ie ne ſçay quels reſpects mondains) vous abuſez de ceſte authorité, ou que n'en vſiez comme il faut à ce beſoing, vous en ſerez grandemẽt coulpables deuant ſa Majeſté diuine, laquelle cõblera voz faces d'ignominie, & durãt ceſte vie, vous trauaillera d'vne continuelle & lamentable perſecution, & poſſible de la priuation entiere, de la Religion Catholique, dequoy il ne vous reſtera qu'vn poignant regret & remords de conſcience, lequel vous accõpagnera iuſques au treſpas, & vous cauſera vne mort d'autãt plus angoiſſeuſes, que voſtre foibleſſe, voſtre irreſolutiõ, & voſtre faute, ne portera pas ſeulement preiudice à voſtre particulier, n'y aux Villes & Prouinces qui vous ont deputées, n'y au Royaume de France ſeul, mais generalemẽt à toute la Chreſtienté.

Ce que ie vous ſupplie de bien conſiderer & apprehender, pour l'entrée de voſtre entrepriſe : De laquelle toutesfois, ie ne puis que biẽ eſperer, puis que la iuſtice de noſtre cauſe d'vne-part, & la neceſſité d'autre, nous cõtraint de pouruoir à noz affaires ; & qu'à faute de le faire, nous ſommes tous perduz & ruinez. Et principalement, pour ce que voſtre aſſemblée a eſté commencée en l'inuocatiõ du S. Eſprit, non ſeulement en toutes les Egliſes de Paris, mais particulierement, par la ſolemnelle benediction, de N. S. Pere le Pape Clement VIII.

dõnée à voſtre aſſemblée, par le miniſtere de Mõſeigneur le Cardinal de Plaiſance ſon Legat, exprez deputé pour procurer vn Roy Catholique en Frãce; qui eſt vn benefice, nõ iamais aduenu en pareille aſſemblée, lequel y produira infailliblement de grandes graçes, & des effects admirables, ſi on ſ'y diſpoſe, ou que l'on n'y apporte aucun obſtacle & empeſchement.

Or ie vous diray (Meſſieurs) que vous voyãs, ces iours paſſez, arriuer en ceſte ceſte ville de Paris, deputez des Prouinces & Villes Catholiques de ce Royaume, & à preſent aſſemblez pour tenir les Eſtats, ie me ſuis esbahy, que nul de tous ceux, qui en l'an 1588. ont publié par eſcrit tant d'aduis, de conſeils, & inſtructiõs, à ceux qui deuoient aſſiſter aux Eſtats de Bloys, n'a encores rien eſclos, ny produit en lumiere, pour vous aduiſer de ce qu'ils pẽſent eſtre neceſſaire, en ceſte occurrẽce, meſme en ceſte ſaiſon, en laquelle chacun ſ'eſt licẽcié de diſcourir ſelon ſa paſſion, des affaires du Royaume, & ſ'eſt eſtimé aſſez capable & ſuffiſant, de pouuoir dire & reſoudre, ce qui eſt non ſeulement vtile, mais auſſi neceſſaire, pour le reſtabliſſement des affaires, tant de la Religion, que de l'Eſtat, & trouuer la fin de noz miſeres.

Et bien que ie me fuſſe repreſenté, beaucoup de pertinẽtes raiſons, qui les en ont peu d'eſmouuoir, meſmes qu'il ſemble, que l'on ſe ſoit rendu aſſez ſçauant & inſtruit, par la ſouffrãce de noz miſeres communes, eſquelles chacun ſouſpire apres l'eſlection & eſtabliſſement d'vn Roy Catholique, qui doit eſtre (comme diſent les plus ſages) le cõmencement & la fin des Eſtats; Toutesfois i'ay eſtimé,

qu'à plusieurs qui ont esté enuoyez des Prouinces moins affligées, & par cõsequent, moins instruits de noz miseres, autres tirez de leurs estudes & vacations, paisibles & particulieres, non versez aux affaires du temps. Il n'estoit hors propos, de representer le plus briefuement que faire se pourra:

1. Le mal qui nous presse le plus.
2. La necessité d'y pouruoir promptement.
3. Le desir des gens de bien.
4. Et la malice, artifices, & cõseils pernicieux des meschans, par lesquels ils trauersent incessammẽt les Catholiques, & vous trauerseront si vous n'y prenez garde.

Il seroit (à mon aduis) superflu, de faire icy vn bien long discours de noz miseres cõmunes: chacun les sçait & les sent: chacun y cherche le remede & nul ne le peut trouuer: chacun dit qu'il faut sortir du mal, & du lieu, ou l'on souffre, & aucun ne dit, où il faut aller: chacun improuue les conseils d'autruy, & aucun n'en donne de meilleurs: Bref (comme disoit vn ancien) chacun voit bien ce qu'il doit fuir, mais nul sçait ce qu'il doit suyure.

Nous ne pouuõs toutesfois dissimuler que nous ne soyons en extremité de toute misere, & parauãture que le party contraire n'en a gueres meilleur marché: Et n'y a autre difference, sinon que nous endurons pour vne bonne & iuste cause, & noz ennemis patissent pour vne mauuaise. Desia le pauure peuple ne peut plus viure, pour l'oppressiõ & insolence des gens de guerre, qui n'ont aucune discipline, ny crainte du chastiment de leurs Capitaines, lesquels eux-mesmes n'obeissent pas au

Chef, (pour la plus part) & ſont plus grands volleurs, que leurs propres ſoldats, les habitans des villes ſont mangez, rongez, & tyranniſez par pluſieurs de leurs gouuerneurs, qui les tiennẽt en plus grande ſeruitude que ſ'ils eſtoient leurs eſclaues: & les traictent (en pluſieurs endroits) ſi barbaremẽt, que nõ ſeulement les laiz, mais les Eccleſiaſtiques & Predicateurs meſmes, n'oſent ſeurement, ie ne diray pas reprendre, ains ſeulement parler tãt ſoit peu, des vices & deſordres qu'ils commettent. Ce ne ſont que menaces & accroiſſement de garniſons, chez le premier bourgeois qui les faſche, leſquelles on ſouffre iniuſtement viure aux deſpens des pauures manãs, pour ce (dit-on) qu'ils ne ſont & ne peuuent eſtre payées. Et neantmoins le plat pays eſt mangé de leuées, les ports & paſſages ſont occupez par leurs publicains, & les dérées & marchandiſes taillées & retaillées de leurs daces & maletoſtes, impoſées ſans authorité & à leur diſcretiõ; dequoy le general n'eſt aucunement ſecouru ny ſoulagé. Bref, il ſe gouuernent ſi inſolemmẽt, que noz Roys legitimes (quand ils viuoiẽt) euſſent eu honte, & fait conſcience de ſouffrir, le moindre de ces excez, qui ſont autant de crimes de leze Majeſté, dont toutesfois ils n'entrent en aucune crainte ny apprehenſion: Et pendant qu'ils nous veulent faire croire, que l'on nous a tirez & affrãchis de la tyrãnie, ils nous font ſouſpirer ſoubs le faiz d'vne hõteuſe pauureté, & d'vne miſerable faim, ils ſont au ſurplus laſcifs & corrompus de tout point, auec tant de ſcandale, que c'eſt horreur d'y penſer ſeulement. On ne voit chez eux, que velours, ſoyes, brodures, porfileures, & clinquans d'or & d'argẽt:

ce ne ſont que banquets, feſtins, muſiques, ballets, & autres luxes ſemblables; leſquels ſont d'autant plus odieux, qu'ils ſe font au milieu des pleurs publics, & aux deſpens du peuple, lequel pour la plus part eſt tout nud & meurt de faim.

Toutes les terres ſont incultes & en friche, & les villes eſquelles conſiſte la principale force des Catholiques, ſont du tout appauuries, bouclées, & reduites en telle miſere, qu'elles n'ont preſque plus moyen de ſubſiſter, principalement la ville de Paris, qui a eſté touſiours, & eſt encores la plus affligée & perſecutée que toutes les autres, pour ce que c'eſt le ſecret du Roy de Nauarre, de l'auoir par miſere & neceſſité (laquelle luy acquiert chacun iour des ſeruiteurs) puis qu'il ne l'a peu acquerir par la force, ny par l'intelligence de ſes partiſans, d'autant qu'en ſe faiſant maiſtre d'icelle, il penſe auoir tout gaigné, & eſtre au bout de ſes intentiõs.

Que ſi Paris ne receuoit des afflictions, que de la part de l'ennemy, elles luy ſeroient plus douces & ſupportables, mais eſtãt outre celà mal traictée des Prouinces & Villes de ce meſme party, & ſes iuſtes reuenuz, retenuz ſoubs diuers pretextes, ſans en vouloir relaſcher, vne tant ſoit petite partie, celà luy eſt plus dur & inſupportable: & ce qui la comble du tout en miſere, eſt que faute d'auoir gardé la fidelité, au payement des debtes: il n'y a plus de charité, pour preſter & s'entre-aider les vns aux autres: ce ne ſont plus qu'vſures ſecrettes, à cent pour cent ſur bon gaige: & par ce moyen tous les plus riches, & les meilleures familles de ladite ville, ſont reduits en vne miſerable mẽdicité, & ſur le point du deſeſpoir: les effects duquel ne

ſont retenuz & arreſtez, ſinon autant que la vertu & la hôte les engarde de faire choſe, qui ſoit cõtre l'honneur auquel ils ont touſiours eſté nourris.

Ce ſeroit choſe trop ennuyeuſe, de ſ'eſtendre à particulariſer, les deſpences de ceſte pauure ville, les ſecours qu'elle a donné au general & à toutes les villes circonuoiſines, tant de ſes deniers que de ſes canons, poudres, armes, & autres munitions de guerre: ce qui en eſt ſorty, & n'y eſt iamais rentré: le peu d'aide qu'elle a receu des villes confederées en ſa neceſſité, au contraire comme elle leur a eſté faite tributaire, par les daces qu'elles & les Gouuerneurs d'icelles, ont impoſé ſur le bled, vin, ſel, & autres denrées qui ont paſſe par leurs ports & limites. *Princeps prouinciarum facta eſt ſub tributo*, en ſa neceſſité, *Amici eius ſpreuerunt eam:* A quoy ſe peuuent adiouſter les trois ſieges rigoureux qu'elle a ſupporté en moins d'vn an & demy: & ſur tous, celuy de l'an 1590. lequel à duré cinq mois entiers, en la plus grande neceſſité & prodigieuſe extremité, qui ſoit de memoire d'hõme, ſans auoir durant iceluy, & iuſques au ſecours du Roy Catholique, tiré ny receu aucun aide que d'elle-meſme, ny ſubſiſté que par ſes propres moyens: vray eſt qu'apres le ſiege leué, les habitans des villes voiſines, y ont amené des viures, & l'en ont ſecouruë à ſon beſoing: mais on peut dire, que *crudeli miſericordia illam ſubleuarunt.* Car ils luy ont vendu le ſeptier de bled xxv. eſcuz, qui ne leur en couſtoit que trois ou quatre, & Dieu vueille que ce n'ait point eſté pluſtoſt pour leur profit, que par vne charité Chreſtienne. Que ſi les fleaux & punitions de Dieu, ne ſ'eſtoient deſcochez & eſtendus

ſinon ſur Paris, nous n'aurions pas tant de beſongne à faire: mais il faut recognoiſtre, que le mal eſt general, que le foudre du courroux de Dieu, à penetré par les endroits plus ſecrets de tout le Royaume: & que telles miſeres ſont aduenuës par vne iuſte vengeance de Dieu, & en punition de tant de crimes execrables, commis vniuerſellement par toute la France: dont Paris a eſté plus touchée, pour ce (parauanture) que tout ainſi qu'en icelle il a eſté fait beaucoup de biẽ, on ne peut auſſi nier qu'il n'y ait eſté commis beaucoup de mal, & plus qu'en aucune autre ville. Et puis il nous faut recognoiſtre, que noſtre mal eſt empiré par noz propres fautes. Ie veux dire, que noz afflictions ſont venuës en telle extremité, par defaut d'ordre, de charité, & d'affection au bien public, & à la Religiõ Chreſtienne. Les particulieres paſſions, & l'amour de ſoy-meſme (dõt chacun a eſté trop frappé) auec noſtre impenitence, nous ont conduit en ces labyrinthes. Car on ne peut nier, que ſi nous euſſions eſté plus charitables, nous euſſions eu ſoing l'vn de l'autre: nous euſſions gardé plus d'ordre, fait plus de iuſtice, & vſé de meilleur meſnage. Si les deſſeins cachez, & les ambitiõs particulieres ne nous euſſent trauerſez, nous ne fuſſiõs tombez en tels malheurs, au moins ils euſſent eſté plus doux & moderez. L'on n'a tenu conte ſinon d'vne Prouince ou peu plus: tous les careſſes, honneurs, & douceurs, ſont tombez-là, & ceux qui en ont eſté, ont emporté vn aduantage par deſſus les autres. On a dict que Paris couſtoit beaucoup au party, & que pour la conſeruer on ſe deſtournoit de meilleures affaires (comme ſ'il y auoit

vn meilleur affaire que de ſauuer Paris:) On a dict que la perte de ceſte ville-là, n'eſtoit point de ſi grande importance, & qu'eſtãt perduë on la pourroit recouurer. Mais tous les gens de bien ſçauent le contraire de celà, & l'ennemy meſme le recognoiſt bien, il ſçait de combien le nom & reputation de Paris, importe à noſtre party, il ſçait quel aduantage elle donneroit au ſien, s'il en eſtoit maiſtre, & trauailleroit bien autrement que nous à la conſeruer.

En effect nous conclurons pour ce point, que nous endurons par noſtre propre faute, & que nos tribulations viennent originairement de la corruption des mœurs, mere de l'hereſie qui nous accable à preſent. Et tous les deux enſemble, nous perſecutent tellement, que s'il n'y eſt pourueu par vos bons aduis, il ſe faut aſſeurer que la religion Catholique, & l'eſtat de la France, en peu de mois s'en vont en ruyne d'vn meſme pas.

Il ſ'agit donc à preſent, de ſauuer la religion & l'eſtat, qui ſont preſts de perir, & n'y a moyen de le faire que par l'election d'vn Roy, la neceſſité y eſt euidente: & ceſt affaire eſt ſi graue & ſi ſerieux, qu'il merite bien que vous y employez vos eſprits, vos nerfs, & toutes vos forces, mais principalement vos bonnes conſciences, puis qu'autrefois vous n'auez rien eſpargné pour le bien de la France, en moindre occaſion & neceſſité.

Vous eſtes aſſemblez pour celà, arreſtez vous y fermement & ſolidemment, comme à la pierre fondamentale de tout l'edifice, ſur laquelle il vous faut eſtablir tout le reſte des affaires.

Ie ne doubte point, que pluſieurs malicieuſe-

ment ou imprudemment ne vous facent, beaucoup dautres propoſitions tres-ſpecieuſes, pour vous amuſer & deſtourner du droict chemin des affaires, & qu'au lieu du tronc de l'arbre, où il ſe faut attacher, on ne vous preſente les branches, voire des rameaux dorez. On vous dira que tout eſt deſreigle, que l'Egliſe eſt pleine d'abbus, que la iuſtice eſt corrompuë, que les finances ſont diſſipées & mal gouuernées, que la police eſt toute renuerſée, & qu'il faut traicter de tous ces points, pour y apporter quelque reformation, & vn meilleur eſtabliſſement, que ce ſont les moyens ſans leſquels vn Roy ne peut bien faire ny tirer l'obeiſſance de ſes ſubiects, & qu'il vaudroit mieux ne point faire de Roy, que d'en auoir vn mal obey.

Si vous commencez par la (Meſſieurs) vous ferez comme celuy, qui commence ſon baſtiment par les murailles & couuertures, par des pillaſtres, corniches, friſes, & autres beaux ornemens, ſans auoir au prealable iecté ſes fondemens.

Et tout ainſi que tels baſtimens ne peuuent durer ny ſubſiſter, croyez au ſemblable, que ſi vous ne commencez au principal, & ne vous y arreſtez opiniaſtrément, voſtre aſſemblée ſera inutile & ſans aucun fruict.

Ie recognois bien qu'il faut reigler & reformer, ce qui eſt deſ-reiglé & difformé, mais il faut vn Roy pour l'executer. C'eſt eſtat eſt Monarchique, & ne peut plus demeurer ſans Roy : Toutes choſes languiſſent au default de telle puiſſance : la religion Catholique perit faute de cela : & c'eſt elle que vous auez principallement à ſauuer, & pourquoy vous eſtes à preſent aſſemblez.

Ie ſuis d'accord, que pour rendre vn Royaume ou republique heureuſe & floriſſante, il y faut introduire & maintenir la vraye religion, & y eſtablir de bonnes loix: Mais tout cela ne ſert de rien, & ne peut profiter ſans magiſtrat ſouuerain: lequel eſt la loy viuante, & le vray miniſtre de Dieu, vangeur de l'iniquité, lequel doit deſgaigner le glaiue qu'il porte, contre les preuaricateurs des loix, & perturbateurs du repos public. C'eſt celuy qui deffend la veufue & l'orfelin, & conſerue l'innocent: la Monarchie ſans Roy, eſt comme la veufue deſolee ſans eſpoux: Le premier ornement d'vn pays bien heureux, eſt vn bon Roy: C'eſt vn ſoleil cler & lumineux, qui donne luſtre à tout le reſte.

Tenez donc (Meſſieurs) toutes propoſitions qui vous deſtourneront ou reculeront de ce point, pour captieuſes & treſ-dangereuſes, & les reiettez au loin, i'entends pour en faire l'entree de vos deliberations & reſolutions.

Souuenez vous, que la cauſe principale de voſtre conuocation, regarde l'honneur de Dieu, & la conſeruation en ce Royaume, de la religion Catholique Apoſtolique & Romaine, & que le ſeul moyen de l'aſſeurer & maintenir, eſt l'election & eſtabliſſement d'vn Roy Catholique tres-Chreſtien: ſoubs l'authorité duquel, ſe pourront par apres & à loyſir, faire & ordonner tous les reglemens neceſſaires pour le bien de l'Eſtat: & que ce nouueau Roy (en bien faiſant) gaignera petit à petit aſſez d'obeiſſance: viſez dõc droict à ce point buttez la vos intentions, ſans les deſtourner ailleurs. Tenez pour ſoupçonnez tous les conſeils &

aduis, qui vous ſeront preſentez au contraire, & tous ceux qui les vous preſenteront : car la neceſſité euidente & toute notoire, vous inuite & ſemõd à cela, puis que le premier Prince du ſang de France noſtre ennemy, eſt heretique relaps, & que par ce malheur nous ſommes ſans Roy.

Recognoiſſez neantmoins l'affection qu'il a de vous dominer, & la ferme reſolution qu'il a prinſe, d'eſtablir ſon eſtat & ſa religion tout enſemble, & qu'il n'a iamais eu, & encores de preſent, n'a aucune affection de ſe faire inſtruire en noſtre religion. Cela ſe veoit trop clairement en la derniere declaration qu'il a faict publier: & par l'eſcript enuoyé (depuis n'agueres) à Monſeigneur le Duc de Mayenne & à vous autres par ceux de ſa Nobleſſe qui ſe diſent encores Catholiques, auquel l'on ne parle vn ſeul mot de ſa conuerſiõ, ains tout au contraire, l'on faict la religion acceſſoire de l'Eſtat, & diſent (en bons & bien precis termes) que la ruyne de l'Eſtat, tirera & cauſera apres ſoy la ruyne de la religion Catholique : au contraire de la verité congneuë, qui eſt, que la ruyne de la religion tire apres ſoy inneuitablement la ruyne de l'Eſtat. Comme il a eſté experimenté depuis mil ans par nos peres & nous, qui auons recogneu (ſuyuant la prophetie S. Remy) que tant que la religion Catholique a eſté maintenuë ſeule & vnique en ce Royaume, il a flory & proſperé, mais depuis que l'hereſie y a eſté receuë & tolleree, & que l'on a voulu nourir Iſmaël auec Iſaac, & l'enfant de la chambriere ou paillarde auec le legitime, il eſt tombé en decadence, & en l'eſtat qu'on le voit à preſent. Ainſi voyez vous que ces bons

Catholiques mettent & fondent la religion dedãs l'Eſtat, contre l'expreſſe parole de Dieu, & preferent la terre au ciel, ce qu'ils font (poſſible) contre leur conſcience (i'entends ceux qui en ont encores, & ont retenu quelque bonne inſtruction de leur religion.) Mais que feroiẽt ils mieux que cela, puis qu'ils ne parlent que par congé de leur Roy heretique, & n'oſeroient faire autrement: veu qu'il les a tellement gourmandez, qu'ils ſont accouſtumez à ne luy en oſer plus parler, qui eſt vne grande marque du deſeſpoir de ſa conuerſion, auec celle des ſerments ſolennellement par luy preſtez à ſes Egliſes, de demeurer ferme en la profeſſion de ſa faulſe religion, & ne la iamais changer.

Auſſi en voyez vous aſſez d'apparence & d'effects, meſmes en cela qu'il n'y a ville de ſa ſubiection, tant innocentes & immaculees ayent elle eſté d'hereſie, auſquelles le preſche ne ſoit eſtably, & la beauté de noſtre religion deſ-ja toute effacee & obſcurcie: vous ſçauez cõme il ſ'acquiert iournellement des nouueaux ſeruiteurs, leſquels pour entrer pluſtoſt en credit, ſe font ou ſe feront aſſez toſt heretiques, & comme il baille les charges, & la garde des plus importantes places, à ceux de ſa religion.

Et puis conſiderez l'inſolence effrenée de l'heretique, & comme eſtant eſtably en puiſſance, il tyranniſera les Catholiques, auſquels pour le preſent il donne vn peu de reſpit par hypocriſie ſuyuant la reſponſe qu'il fait à Manthe à ſes miniſtres en l'année, 1590. contenuë aux lettres miſſiues du miniſtre Gaultier, qu'il eſcript à celuy de Dieppe nommé Feuqueray, dont les originaux ont eſté

ſurprins par les chemins dés ledict temps, dequoy il ne faut autre preuue que les exemples du paſſé, pour faire iugemẽt de l'aduenir. Car comme l'on cognoiſt la grandeur du cerf aux voyes, ainſi pouuons nous ſans nous tromper, iuger par les actiõs paſſées du Roy de Nauarre, ce qu'il feroit eſtant paruenu au bout de ſes deſſeings, il eſt heretique, & aucun des Catholiques n'en doute : il regneroit donc en heretique : C'eſt à dire qu'il ruyneroit le pluſtoſt qu'il pourroit la Religion Catholique, qu'il appelle impieté, il en a fait ainſi en Bearn lors qu'il deuoit craindre & reſpecter la puiſſance des Roys Treſ-chreſtien & Catholique ſes voyſins. Il feroit encores pis, & regnera plus cruellement, ſelon le naturel d'heretique, il regnera en eſtranger, & comme ſur vn peuple conquis, *regnabit ſanguine multo, ad regnum quiſquis venit ab exilio.* Car celuy eſt vrayement eſtranger, qui faict profeſſion d'vne religion eſtrangere.

Or n'y a il rien (Meſſieurs) qui luy donne tant d'eſperance de paruenir à ceſte domination, que noſtre inter-regne: comme au contrrire, il n'y a riẽ qui l'en reiecte ſi loing, que d'occuper la place de ceſte Royaulté, & la remplir d'vn Prince Tres-catholique, vaillant, & puiſſant d'allience & de ſupport : ſoubs lequel, & auec le quel nous puiſſions exterminer & chaſſer l'hereſie & l'heretique, & reünir auec nous, tous les bons Catholiques, leſquels contre leur gré font ioug à ſa domination.

C'eſt-là (Meſſieurs) où il vous fault commẽcer, ſans extrauaguer ny diuertir à autre affaire, puisque la neceſſité y eſt toute euidente : c'eſt ce que Dieu demande de vous : c'eſt-ce à quoy noſtre Sainct

Pere le Pape vous inuite par ſes Bulles: c'eſt à quoy vous à exhorté Monſeigneur ſon Legat, tant par eſcrit que de viue voix : c'eſt ce que vous a propoſé Monſeigneur le Duc de Mayenne, chef de l'vnion des Catholiques : ceſt auſſi (à ce que i'ay apprins) depuis mon arriuée, ce que porte preciſement le cayer de la ville de Paris.

Paſſez donc franchement ceſte carriere, fermez vous en ceſte reſolution, tenant pour aſſeuré qu'il ny a autre moyen de ſauuer noſtre religion, laquelle nous ſommes tenus (au peril de nos vies) de cõſeruer & laiſſer à noz enfans, comme nos peres nous l'ont laiſſee, Dequoy nous reſpondrons deuant ſa maieſté diuine, ſ'il y a tant ſoit peu de noſtre faulte & negligence.

C'eſt vne grande honte de voir ſi long temps les Catholiques ſans Roy, & le party de l'vnion (qui eſt ſainct & juſte) deſ-armé de ceſte puiſſance, & que le party contraire (qui eſt iniuſte) ſoit fortifié de ceſte authorité Royale. C'eſt diſ-je vne grande vergongne, que le lict de iuſtice de nos Roys, ſoit ſi long temps vuide : & ce ſeroit vne grande horreur, de veoir coucher & repoſer en ce lict ſainct & immacule, la palliarde hereſie. Il le fault donc remplir, & donner ce giſte honorable à vn Roy Tres-chreſtien, qui le ſçache conſeruer & maintenir, en ſa netteté, c'eſt-ce à quoy la neceſſité vous ſemond & conuie & ſi vous ne le faictes, la Religion eſt perduë, & l'Eſtat diſſipé & ruiné.

Or i'eſpere qu'en telle perplexité, & en affaire ſi importante, noſtre bon Dieu (lequel ne nous veut pas perdre, & qui poſſible ſe contentera des tribulations, qu'il nous a enuoyées iuſques icy) vous

inſpirera les moyens plus propres pour y paruenir, & faire tout ce qui ſera neceſſaire, pour ſa gloire, & le bien de c'eſt Eſtat.

Le deſir des gens de bien eſt tout en celà, c'eſt là leur eſperance, & que non ſeulement vous qui eſtes deputez à l'aſſemblées des Eſtats, mais generallement vn chacun de ceux qui y peuuent quelque choſe, aye l'honneur de Dieu pour obiect principal, & la conſeruation de la Religion Catholique en ſinguliere recommandation.

Que chacun ſe contente des fautes paſſées, & que l'on n'en face point de nouuelles.

Que l'on ne penſe point à ſes affaires, ſoit des perſonnes ou prouinces en particulier, mais que l'õ beſongne à cela apres le principal faict, y pourueoyant (autant que faire ſe pourra) par ordre, & l'vn apres l'autre, rapportant le tout au bien public, & au general de la cauſe.

Que s'il y en a, qui ſoyent alterez apres les biens du monde, qu'ils ayent vn peu de patiẽce, & (pour l'honneur de Dieu) qu'ils ſe gardent, de boire l'eau pendant qu'elle eſt troublée, ains qu'ils attendent qu'elle ſoit raſiſe & eſpuree, de peur d'offencer leur eſtomac, & d'eſtre ſuffoquez.

Si les diſcordes & peu d'intelligence de nos Princes, ont apporté & portent prejudice au bien des affaires, de ce ſainct party, au nom de Dieu, trauaillez d'en oſter & leuer les occaſions, & leur faictes cognoiſtre, que tant de peuples ne ſe ſont engaigez ſoubs leur obeiſſance, que pour le reſpect de la religion & l'aſſeurance d'icelle: que ce n'a point eſté pour leurs particuliers merites (la pluſpart d'eux n'ayans en ſi ieune aage encores riẽ merité

merité de leur chef enuers le public) ains ç'a eſté pour l'eſperance qu'eſtans bons Catholiques, & naiz de parẽs treſpieux & religieux, ils defendroiẽt plus fidellement noſtre Religion, gouuerneroient plus iuſtement le peuple, & le garderoient d'oppreſſion. Que cela eſt de leur deuoir & ſans cela, il ne failloit point ſecouer le ioug d'vn Prince Catholique (bien que perfide & abominable) il ne faudroit point à preſent refuſer l'obeiſſance à l'heretique, mais incontinent appointer auec luy, & s'il le failloit faire, on auroit commis vne grande faute, de ne l'auoir faict pluſtoſt, & auant tant de degaſts & de pertes.

Que tous enſemble donc ils s'vniſſent, quand ce ne ſeroit que pour leur propre ſeureté. Qu'ils ſe ſouuiennent de Scilurus & ſa trouſſe de fleſches, & que par vne charitable vnion, ils procurẽt quelque repos au peuple. Qu'ils s'accordent les premiers, de l'eſlection de noſtre Roy Catholique, & leur faictes entendre l'affection que vous auez de vous conformer, à leurs ſainctes intentions & cõſeils & de les ſecourir & ayder de vos moyens.

Dictes leur que s'ils ne le font vous aduiſerez à vous ſauuer par vne autre voye: faictes leur entendre, par vos graues diſcours, qu'vn tout ou les parties ſont en diſcord, tõbe bien toſt en ruyne, pour ce que du mutuel office, des parties l'vne à l'autre, le tout tire ſon eſtre & ſa conſeruation: & partant qu'il eſt neceſſaire, pour maintenir noſtre Religiõ, & le Royaume en ſon entier que nos Princes, Seigneurs, & autres principaux chefs & membres d'iceluy, ſoient enſemble bien d'accord, & entendus ſoubs vn meſme chef, à faire ce que chacun doit:

pour-ce que les charges & offices se rapportet l'vne à l'autre, ainsi que le mouuement du corps humain, & pourtant se faut asseurer, que ce ne peut estre que d'vn tres mauuais & artificieux conseil, quand ils seront diuisez, & en deffiance ou mauuaise intelligence. C'est pourquoy vous deuez faire grande instance, qu'ils s'vnissent ensemble, par grande concorde, puis que ja-ils le sont de religiõ, & que ne le faisant ils donnent cause gaignée à l'ennemy, au prejudice de leur honneur & reputation. Bref, qu'ils entendent que le peuple ne se peut vnir soubs eux, s'ils ne sont premierement vnis ensemble.

Remonstrez leur les souspirs & les larmes pitoyables de chacun, & les desirs vniuersels que tous les Catholiques François ont de ne plus languir en inter-regne, ny soubs l'authorité imperfaicte des Lieutenans generaux ou regens de l'Estat & couronne de France, & que ce ne sont que des images de la Royaulté & Monarchie, lesquelles nous ont ameneż, à la confusion & des-obeissance ou nous viuons, & la Religion Catholique au peril ou elle est à present.

Et sur tout faictes leur cognoistre, que depuis la naissance de l'Eglise Catholique, elle n'a receu, vne si grande, & dangereuse persecution, ny qui la menace d'vne si certaine ruyne par toute l'Europe, que celle dont elle est à present trauaillée: à quoy ils sont tenus de pourueoir, & obligez de la guarantir de ce naufrage.

Si vous prenez ceste peine i'estime quelle ne sera point vaine n'y inutille, & que Dieu benira vos labeurs. Des-ja nous auons la saincte intention, de

Monſeigneur le Duc de Mercure, publiquement expliquee par ſon confident deputé : i'eſtime que c'eſt vn bon augure, & que chacun des autres fera le ſemblable, & par ce moyen nous acheurons facilement l'ouurage, qui d'ailleurs & ſans cela, ſeroit treſ-difficile, & parauanture impoſſible.

Au ſurplus, diſpoſons noz villes au bien, & faiſons en ſorte, que ſi elles n'ont touſiours bien obey au chef, ſi elles ont retenu, les deniers leuez en leurs Prouinces, interuerty les finances, à autres effects qu'elles ne ſont deſtinées, qu'elles ne continuent plus en telles fautes, ains les reparent de tout leur pouuoir.

Si faute de diſcipline & obeiſſance entre les gens de guerre, le plat païs a eſté rauagé, & le peuple deſtruit, au lieu de le conſeruer, & que pour telles iniuſtices, Dieu eſt courroucé iuſtement, que l'on les face ceſſer, par l'eſtabliſſement de quelque meilleur ordre.

Si aucuns de la nobleſſe à deſiré continuer la guerre, & la tirer en longueur, pluſtoſt que de l'auancer & y mettre fin, *quia illis in pace forſitan durius ſeruitium eſt*: & qu'ils ont penſé, qu'en ce deſordre general, toutes choſes leur eſtoient permiſes, qu'elle aprenne deſmeſ-huy à mieux faire, & à mener la guerre à bon eſcient, non au pauure peuple innocent, mais à l'ennemy de Dieu & du public. C'eſt choſe humaine de faillir, mais ceſt choſe diuine de s'amender & corriger, & choſe du tout diabolique, de perſeuerer au mal quand on eſt deuëment aduerty.

En fin (Meſſieurs) l'on deſire de vous en particulier, que vous ſoyez grandement vnis & con-

cordans enſemble, car de la doiuent proceder, vos bonnes & ſainctes reſolutions : & pour acquerir cela bien aſſeurément, ayez l'intention droicte & ſincere, recommandez vous inceſſamment à Dieu, & le priez iournellement de bon cueur, qu'il vous aſſiſte en particulier & en general, principalement les iours ordinaires de vos aſſemblees, que i'eſtime deuoir eſtre tenuës le matin, & qu'à l'entrée d'icelles, ſe doit dire la Meſſe à certaine heure commode, à fin que vous y puiſſiez tous aſſiſter deuotement. C'eſt Dieu qu'il faut premierement gouuerner en telles affaires, cherchez ſa gloire & ſa juſtice & tout vous ſuccedera heureuſement, appaiſez ſon courrous, par vne droicture de vie & ſainctes actions, & il vous communiquera ſes graces : *ſi vis* (dit Seneque) *Deos propitiari bonus eſto, ſatis Deos colit qui illos imitatus eſt, pulcherrimus enim Dei cultus eſt optimus animus.*

Sur tout, n'ayez point d'affections & paſſions particulieres, à fin que *nihil concuſpicatis, vnde contentio oritur inter competitores.* Negotiez enſemble nettement auec grand conſentement, ceſt de-là que viennent les belles reſolutions & les plus aſſeurez conſeils, *nam auxilia humilia, firma conſenſus facit.*

Souuenez-vous auſſi que les Numantins furent inuincibles tant qu'ils furent en concorde, mais quand ils ſont entrez en diuiſion, ils ont eſté ruynez : c'eſt la reſponce qu'en feit le Prince Tyreſius à Scypion l'Africain, *concordia* (inquit) *illis victoriam, diſcordia exitium præbuit.*

Le Sophiſte Iſęus, voyant les l'Acedemoniens empeſchez à cõſulter pour la ſeureté de leur ville,

& ſe deliberans d'y faire de bonnes & fortes murailles, leur recita ce vers d'Homere.

Scutum hæſit ſcuto galeæ galea, atque viro vir.

Et puis il adjouſta (auec vne allegreſſe) ces paroles, *Sic mihi ſtate Lacedemonij, & muris cincti ſumus.*

Il ne faut point ſur cecy faire plus long diſcours, pour prouuer vne choſe plus claire que le iour, & que vos prudences ſçauent & cognoiſſent trop mieux, & pourtant i'entreray maintenant ſur la malice, artifices, & conſeils pernitieux des huguenots d'eſtat & partiſans du Roy de Nauarre (qui ne ſont encore heretiques declarez) leſquels ſont à la verité de treſ-grande importance, & craignons beaucoup que comme (par vn ſouuerain artifice) on en a faict gliſſer quelques-vns entre vous, pour ſeruir d'eſpions, ils ne vous donnent encores de mauuaiſes impreſſions, & apportent de nouuelles difficultez. S'il y en a, il faut ſur tout les bien recognoiſtre & obſeruer, vous les trouuerez habillez en heretiques, c'eſt à dire couuerts de peaux d'aigneaux, mais au deſſoubs ce ſont des loups & lyõs rauiſſant, qui ne ſe pourront garder de monſtrer les ongles: leurs paroles ſont douces & ſucrees, leurs diſcours emmiellez & emmantelez, d'infinis beaux pretextes & ſpecieuſes apparences: ce ſont voix de Syrenes, mais à la queuë giſt le velain, parquoy prenez y garde, pour voſtre profict & le ſalut commun. Il ſe faut bien garder de les commettre, aux principalles charges, & ne croire leur aduis, s'ils ne ſont bien examinez.

Telles manieres de gens ont par toutes nos villes Catholiques de ce Royaume, principalement à Paris (ainſi que i'ay entendu) trauerſé nos affai-

res par mille moyens, & nous ont cuydé perdre infinies fois. Car depuis qu'ils ſont introduits en quelque creance, ou qu'ils ont peu entrer en charge publique ils ſont deuenus impudens & temeraires ils ſe ſont aydez de toutes occaſions, pour auancer les affaires des heretiques, & leur donner moyen de planter vn Royaume au milieu de noſtre Royaume, Tantoſt ils ſe ſont ſeruis de la neceſſité des viures tantoſt de la faute d'argent & de moyens, tantoſt de l'excez de gens de guerre, tantoſt du mauuais gouuernement des affaires, tantoſt de la hayne qu'ils portent aux eſtrangers Catholiques qui nous deffendent, & non aux heretiques qui nous oppugnent : tantoſt de l'indiſcretion d'aucuns Catholiques affectionnez de nos villes, & ſoubs pretexte de ceſte hayne & de procurer (diſoient-ils) l'obeyſſance & reuerence du Magiſtrat, on a aſſez deſcouuert qu'ils vouloient donner nos villes au Roy de Nauarre leur bon maiſtre : lequel quand ils ont veu aſſiſté d'vne grãde & puiſſante armee, Roüen aſſiegee ſans eſpoir (diſoient-ils) du ſecours, l'armee Catholique s'aſſembler & venir lentement, ils ont penſé auoir cauſe gaignee.

Et puis ne ſe pouuans contenir, ils ont voulu perſuader par leurs belles raiſons, qu'il n'y auoit autre moyen de ſortir de nos miſeres, ſinon en obeyſſant au Roy de Nauarre, & ont reſſemblé au Roy Occhoſias, lequel pour trouuer remede à ſa maladie, enuoya deuers Belzebut le dieu d'Accarõ.

Ils ſont à la fin venus, en tel periode d'impudence, qu'ils ont voulu perſuader publiquement, qu'il falloit enuoyer vers l'heretique pour le ſommer

de se faire Catholique, & à ceste condition se submettre à sa domination : ils en ont faict la practique ouuertement dans Paris, & se sont efforcez, de le faire resoudre en plaine assemblee de ville en presence de Monseigneur de Mayenne.

Et puis ils nous ont voulu faire croire, que les legations à Rome, sont de tres-certains argumens de la conuersion du Roy de Nauarre, voire que pour preuue d'icelle, il suffisoit que par sa derniere declaration, il appelloit le Pape homme iudicieux, pendant que par ses pretendus Parlements, il a fait abolir son authorité, condamner ses iugemens, bruſler ses Bulles, decreter contre ses Legats, & iceluy declarer ennemy du repos de l'Eglise : & n'ont pas (ces ignorans) recogneu, que le Roy de Nauarre, qui est meilleur huguenot (si le mal peut estre appellé bien) qu'ils ne sont bons Catholiques, à par sa declaration derniere, disertement dict, que c'estoit faillir contre les principes de la Religiõ de peser par vne sommatiõ luy faire chãger la sienne.

Mais Dieu à gardé Paris de toutes ces trauerses, & a eu soin de la bonne cause des Catholiques, ausquels il a donné courage d'y resister & contredire, & leur respondre comme fit le Prophete Helye aux messagers d'Occhosias, *Nunquid Deus in Israel?* Comme s'ils vouloit dire, les Catholiques n'ont ils point vn Dieu assez puissant, pour les sauuer & les deliurer de leurs tribulations, endurans & combatans pour sa cause ? Ils leur ont dict par grande resolution auec le Prophete. *Elegi abiectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum.* Ces meschants n'ont chanté que la paix du monde, & l'ont voulu faire aux despens de Dieu.

Mais on leur à respondu que *non est pax cum impiis*, que nostre paix est en la victoire. *Et hæc pax quæritur armis*. Qu'il n'y a moyen de paix, où il y a diuersité de Religion : c'est ce qui separe le pere du fils, le frere du frere, le mary de la femme: *Non veni pacem mittere sed gladium*, c'est ce qui esloigne le subiect de porter obeïssance à son Roy, c'est ce qui l'en dispense, & qui engendre les rebellions.

On leur à dict que la paix qu'ils demandent & poursuyuent, est la dominatiõ tyrannique du Roy de Nauarre, & la persecution vniuerselle des Catholiques & gens de bien, & pour executer les vengeances conceuës de long temps par nos ennemis, contre les habitans des villes Catholiques de l'Vnion, *qualem syllana rabies Romæ consecuta est, cuius titulo se pacis authorem sylla sæuiens appellauit, cum trucidatis marianis, eius in conspectu Roma sileret*, ce qui est d'autant plus aisé à croire, que ce Prince en toute sa vie n'a iamais desgayné son espée, ny respandu autre sang que celuy des Catholiques: *Nobiscum loquuntur pacem, & occulte ponunt nobis insidias*. Là est leur principalle intention, & d'auoir iouïssance de leurs biẽs & luxes accoustumez, ausquels on peut dire auec S. Iacques *petitis & non accipitis, eo quod petatis, vt in concupiscentiis vestris insumatis* veu que, *non suos affectus ad pacis necessitatem, sed pacem ad sua desideria metiuntur*.

Ils ont impugné & blasmé, les actiõs des Princes & Princesses Catholiques, & les ont siniſtremẽt interpretees & iugees tãt en gros qu'en detail, ils ont voulu mettre le peuple en deffiance, & le separer d'auec eux, souz couleur que les Princesses ont obtenu des mainleueesde leurs biẽs, & que la pluspart

de la

de la nobleſſe en à faict de meſme, & ſe ſont entre accommodez & preſtez les noms l'vn de l'autre. Ils ont voulu dire que c'eſtoit vn argument, de la ruyne de noſtre party, & que les plus aduiſez, en ayans plus certaine cognoiſſance, recerchoient ainſi leurs aſſeurances: que ceux-la n'eſtoient pas ſages, qui de bonne heure ne faiſoient leur paix, que tous les plus grands en auoient deſia ainſi faict, pour ſaſſeurer: & par tels moyens le peuple eſt trompé, & vendu: & n'en tient-on non plus de conte, que de fumier: que nous periſſons: qu'ils n'ont en recommandation que leur particulier: que la guerre n'eſt pour eux, ains ſeulement pour le peuple: que les gens de guerre priſonniers, ſeſchangent iournellement les vns contre les autres, ou payent ſi peu de rançon, que cela ne vaut le plaindre, mais les pauures bourgeois & habitans des villes, ſont battus, & rançonnez de plus qu'ils n'ont vaillant, & plus barbarement traictez que beſtes bruttes.

Ils ont outre cela, ſpecialement attaqué noſtre chef, ils ont dict que Marius conduit l'armee, & l'ambition conduit Marius: ils ont iugé du plus ſecret de ſon cœur, & l'ont calomnié en beaucoup de ſes particulieres actions: ils l'ont taxé de negligence aux affaires, de peu de ſoin d'entretenir la nobleſſe, d'eſtre ſans pitié & amour enuers le peuple, & de nonchallãce à faire la iuſtice & punition des crimes, qu'ils diſent n'auoir iamais faicte qu'vne fois, à leur appetit & contentement, encores ſe pleignent-ils du de-

faut en la forme. Ils disent d'auantage, qu'il n'ayme personne, ou s'il en ayme, ce ne sont que deux ou trois, & mespriſe tout le reſte meſmes les plus affectionnez & qui ont plus fidellement ſeruy le party, qu'il les laiſſe opprimer par leurs ennemys, tant de calomnies que par autres pourſuittes, auſquelles il donne le plus ſouuent luy-meſme le ſubiect & fondement : que luy & aucuns de ſon conſeil nourriſſent à deſſein diuerſes factions dans nos villes, & nous gouuernent ſuyuant les preceptes du Secretaire Florentin. Et puis à la fin vous voyás aſſemblez pour tenir les Eſtats, il ont calomnié voſtre aſſemblee, premierement par iniures picquantes, & depuis par inuentions exquiſes, ont taſché de vous mettre en deffiãce, diſans qu'on nous veut tromper & toute voſtre aſſemblee, laquelle on veut diſſiper par le temps: que ce n'eſt l'intention des chefs, de procurer l'election d'vn Roy: que cela ne ſe peut faire, les Princes n'en eſtans pas d'accord: Que le Roy d'Eſpaigne veut faire ſa fille Royne de Frãce, & la donner à vn de ſa maiſon, lequel ſera noſtre Roy, qu'il ne veut conſentir autre eſlectiõ, & nous y veut forcer par la neceſſité ou ſes miniſtres nous ont reduits, & par ce moyen faire ſes affaires pluſtoſt que les noſtres: que la deffence de la religion qu'il a entreprinſe, n'eſt qu'vne couuerture & pretexte, mais que iamais les Frãçois ny conſentiront : ce qui empeſchera qu'il ſoit faict aucune eſlection de Roy, puis qu'on ne ſe peut paſſer du ſecours de ce grand Roy: & partant on ſe contentera de tirer de voſtre aſſem-

blee vne confirmation de la Lieutenance de l'Estat, ou bien vn tiltre de regent, pour demeurer touſiours en interregne, & par conſequent eternellement miſerables, & de là ils infere qu'eſtāt neceſſaire d'auoir vn Roy (veu qu'il y a tāt de difficultez en ceſte eſlection, & encores plus en l'eſtabliſſement) qu'il faut ſe paſſer à celuy que l'on a ſ'il promet ſe faire Catholique *& minore diſcrimine ſumi principem quam quæri.* Ils adiouſtent encore fauſſement.

Que Monſeigneur le Duc de Mayenne à l'entree des Eſtats n'a parlé bien ouuertement, ny ſatisfaict à ce qu'on attēdoit de luy, & puis qu'il nous a laiſſez au beſoin, qu'il ne reuiendra plus, & que voſtre aſſemblee ſe rompra ſans aucun fruit: & ainſi ſe mocquent de l'eſperance que les gens de bien ont de l'iſſuë des Eſtats.

C'eſt l'a (Meſſieurs) vne bonne partie des meſdiſances & artificieuſes calomnies, deſquelles les meſchās nous ont ſeruis & nous trauerſent iournellement, contre leſquelles il nous faut armer & fortifier, & conſiderer (en premier lieu) que quand toutes ces choſes qu'ils nous obiectent & alleguent ſeroient veritables, il ne ſenſuit pas que nous les croyons de receuoir vn heretique pour Roy, *in necem Eccleſiæ* qui eſt là où ils nous veulent conduire, car il nous eſt commandé de Dieu que nous luy ſoyons fideles, & combattions pour luy & ſa iuſtice iuſques à la mort, qui eſt la pire choſe que l'ennemy nous puiſſe faire, & qui toutesfois eſt la meilleure choſe que nous puiſſions deſirer, ſi nous y diſpoſons & la ſuppor-

tons, pour l'amour de Dieu, car si nous auions vne autre consideration, & que nous vouluſſions changer l'heritage eternel au caduque & temporel, nous ſerions traiſtres à Dieu, & auſſi mauuais meſnagers de noſtre ſalut, comme Eſau, lequel vendit ſon droict d'ayneſſe pour vne eſculee de potage.

Et toutesfois il ſe peut dire auec verité, que la pluſpart de ce qu'ils diſent, ſont pures menſonges, & ſi en aucunes choſes ils diſent vray, celà ſe peut ſupporter ou excuſer, puis que nos ennemis ne ſont pas eux meſmes innocens de tous les vices & fautes qu'ils nous reprochent.

On ne pourroit pourtant excuſer vallablemẽt le deportemens d'aucuns des grands & de la nobleſſe de noſtre party, leſquels outre les commoditez qu'ils tirent de la guerre aux deſpens du peuple, recherchent & obtiennent main-leuee de leurs biens, & ſ'accommodent tellement auec les ennemis, qu'on peut dire aſſeurement qu'ils prennent conſeruation des biens l'vn de l'autre, ſe fauoriſent & careſſent en leurs rencontres, plus honorablement & amoureuſement qu'ils ne font ceux de leur propre party, ne veulent prendre ny aſſaillir les places ennemies qui leur ſont accommandees, & bien ſouuent ſe courroucent, quand on les reprent ſur l'ennemy, d'où vient ordinairement que pour vne meſchante place qu'on veut conſeruer, les grandes villes en ſont en vne extreme ſouffrance & deſconfort.

Celà ne ſe peut faire ſans vn grand crime, & le faiſant ainſi à l'ouuert que chacun le voit, il eſt

indubitable que le peuple en eſt en extreme ialouſie, ſ'en plaint, & en crie, & en fin tourne ſon amour & ſa reuerence, en vne mortelle haine, laquelle ne peut produire que de treſmauuais accidens, par le deſeſpoir ou chacun ſe veoit conſtitué.

Ce ſont les grands, qui ont deſſeigné & voulu la guerre, (ie confeſſe que la cauſe en eſt iuſte *quia iuſtum bellum quibus neceſſarium & pia arma quibus niſi in armis ſpes eſt*) ils y ont induit & conuerty le peuple, lequel ſ'eſt ſoubsmis & fié à eux : Il eſt de leur deuoir de le ſecourir & ſoulager, & non pas l'abandonner & tromper, pour chercher leurs commoditez & les laiſſer perir ce pendãt. Il faut que chacun ſouffre & patiſſe enſemble, & que le peuple ſe reſſente auſſi de quelque cõmodité, ſans eſtre delaiſſé en telle extremité de miſere qu'on le voit: & pour en auoir faict autrement, on ſçait comme les affaires en vont à contrepoil.

Or quand il ſeroit ainſi que tout ce que diſent les meſchans fuſt vray, ou bien poſez le cas qu'il ſoit ainſi qu'ils le diſent, ils ne peuuent ſ'excuſer qu'ils ne ſoient remplis d'vne treſ-mauuaiſe volonté, par la publication qu'ils en ont faicte & font encores tant de viue voix que par leurs placars & affiches parmy le peuple, à fin de le deſbaucher & aliener de l'amour & affection qui eſt deüe à nos chefs, & à tout le party. Ce ſeroit vne acte de charité du tout contraire à telle malignité, que d'adoucir le peuple affligé & le contenir ou ramener à ſon deuoir de reue-

rence & obeïſſance, à fin que tous enſemble ſe employaſſent à rechercher la reformation & correction des fautes & abbus qui ſe commettent, & le remede ou ſoulagement de tant d'afflictions: mais il ne faut pas attendre celà de telles gens, ce n'eſt pas ce qu'ils cherchent, veu qu'ils iettroient pluſtoſt de l'huile au feu pour l'allumer, que de l'eau pour l'eſteindre.

Ce qui ſe verifie en la pluſpart de tout ce qu'ils diſent & obiectent calomnieuſement contre le chef, meſmes en ce qu'ils pronoſtiquent & iugent de la conſcience & ſecret de ſon cœur, tout au contraire de ſes paroles & promeſſes ſi expreſſes, & ſi ſolemnellement données en la face des Eſtats, auſquels il eſt certain qu'il a parlé treſclairement & ſincerement, & n'y a homme de bien, non charmé des paſſions politiques, qui ne le teſmoigne ainſi.

Que ſi les choſes aduenoient ainſi qu'ils les deuinent & aſſeurent, ie confeſſe que ce ſeroit vne deſloyauté & tromperie non commune: mais qu'elle apparéce y a-il de faire tel iugemét auant l'euenemét? Qu'elle temerité & arrogance de le penſer ſeulement? C'eſt à la verité vne marque treſcertaine, de leur inimitié & mauuaiſe affectiõ vers ce Prince, & noſtre party, veu qu'il n'apparoiſt aucune coniecture, pour fonder telles opinions? Et ſ'il aduient au contraire de ce qu'ils diſent & auancent ainſi precipitammét & impudemment, qu'elle reparation peuuét-ils faire de telle calomnie? de qu'elle peine doiuent ils eſtre punis & chaſtiez?

Que pleuſt à Dieu qu'ils euſſent prins la peine de recongnoiſtre le cueur & affection de ce Prince, combien de maux & de trauaux il a ſouffert pour le ſalut commun, & combien il a eſté eſlongné de ceſte vitieuſe ambition, de laquelle ils le veulent taxer: ou pleuſt à Dieu qu'il en euſt eu vn peu d'auantage, auec la crainte de Dieu que nous eſtimons qu'il a emprainte en l'ame, & qu'il euſt commandé auec plus d'authorité & plus abſolument. Car ſi ce Prince tresbon (lequel apres le meurdre inhumain de Meſſieurs ſes freres & la priſon de ſes plus proches parens, eſtãt demeuré ſeul, deſarmé & delaiſſé de ſes amis en vn coin du royaume, pourſuiuy de ſa vie par le feu Roy, qui n'eſperoit ſeureté qu'en ſa mort, perſuadé de ſes amis de ſortir le Royaume, pour la ſeureté de ſa perſonne: voyant tous les Catholiques eſtonnez, d'vn tant cruel & nouueau accident, ſurmonta neantmoins toutes ces difficultez, pour l'honneur de Dieu & la conſeruatiõ de la Religion) euſt vſé d'autant d'authorité en la charge à luy commiſe, comme il auoit eu de courage à ſe reſoudre, il n'y euſt eu entre nous tant deſordres, & beaucoup de crimes euſſent eſté chaſtiez & reprimez, pluſieurs retenus de mal faire, qui par l'impunité ſont paſſez en tout excez de desbordement: & poſſible que ces meſchans partiſans du Roy de Nauarre, que l'on congnoiſt notoirement, tous ces circonſpects qui ont eu l'ambition, ou pluſtoſt la vanité de ſeſtimer capables d'eſtre chefs de part & autres, impudens & eſtourdis qui ont depuis peu de

mois cuidé broüiller & perdre la ville de Paris, n'euſſent eſté ſi laſchement & poltronnement rendu ou pluſtoſt vendu les places qui leur auoient eſté commiſes en garde, ſans en eſtre exemplairemẽt punis: les Gouuerneurs & Magiſtrats des villes de ce party, n'euſſent cruellement tyrannaſé les pauures habitans & bourgeois d'icelles, mis ſus tant d'impoſts, & leué tant de tailles, prins le reuenu des benefices qui ſont en leur bienſeance interuerty les finances de l'Eſtat, & en fin la ville de Paris ne ſeroit pas en l'eſtat où elle eſt reduitte à preſent.

Mais il ne faut pas eſtimer, que tels malins detracteurs & meſdiſans alleguent toutes ces impoſtures, que par vne hayne mortelle qu'ils ont contre ce Prince, les Princes & Princeſſes de ſa maiſon, & contre le party Catholique. Car ſ'ils eſtoient bons Chreſtiens, & affectionnez au biẽ, ils celeroient & couuriroient telles imperfectiõs au cas qu'elles fuſſent veritables, pluſtoſt que de les publier: ils ſe conuertiroient à Dieu en toute humilité, pour impetrer de ſa majeſté les graces neceſſaires pour le ſalut du gouuernement qu'il a en charge, & par charité & beneuolence, luy rendroient l'honneur & la recongnoiſſance qu'ils luy doiuent: & pour ce qu'ils ne ſont pas tels, ains ont vne habitude ordinaire & inueteree de meſdire, ils ne peuuent faire autrement, *male de te loquitur, qui bene neſcit loqui.*

Ils font encores pis contre le Roy d'Eſpagne & les eſtrangers Catholique, deſquels ils detractent

ẽtent si insolemment, qu'il ne se peut dire d'auãtage: c'est là où ils se delectent, pour la haine & horreur qu'ils ont de telles gens. Mais ie leur demanderois volontiers, sur quel subiect ils fondent toutes ces haines & mesdisances, sinon sur ce qu'ils viennent en France defendre la Religiõ Catholique, & s'opposer à vn heretique? Et qu'elle raison y a-il de les hayr, à present pour telle occasion, veu que du viuant des feux Rois Charl. 9. & Henry 3. ils se sont resioüis de la venuë des mesmes estrangers en France, & pour mesme cause? Qu'elle apparẽce y a il, de hayr le Roy d'Espagne, les Espagnols, & Italiẽs Catholiques, & de fauoriser vn Roy heretique, & receuoir les Angloys, Suisses, & Allemans, non seulement estrangers de nation, mais aussi de religion, & qui viennent en France pour faire la guerre aux Catholiques, & persecuter l'Eglise de Dieu? N'est-ce pas auoir l'entendement bien renuersé, ou plustost n'est-ce pas viure en atheistes, (comme aussi la pluspart d'eux le sont) n'est ce pas faire vne entiere banqueroute à Dieu & à sa religion, & des-ia preparer la voye à l'Antechrist.

Que si nous estimons, que les estrangers facent quelque faute en nostre secours, & que nous ayons occasion de nous en plaindre, faisons le tous ensemble modestement, & par discours de raison vaincons les, & les induisons à mieux faire sans vser de conuices n'y d'aucune maledisence.

Disons leur hardiment, que s'ils nous donnẽt

auiourd'huy secours pour maintenir la religion Catholique en France, qu'ils font ce qu'ils doiuent, & à quoy Dieu les oblige en conscience: qu'ils ne font que nous rendre ce que nous leur auons presté, & beaucoup moins veu qu'ils viénent, comme i'ay dict, deffendre la religion Catholique en France, que les François ont esté planter en leur pays. Remonstrons leur la foiblesse affectée de leur secours, tant d'hommes que d'argent lequel est tousiours arriué trop tard & trop petit, que par ce moyen les affaires ont tiré en longueur, & par le temps plusieurs ont perdu courage, & noz efforts ont esté vains & de peu d'effect, *multa enim bella impetu valida per tædia & moras euanuerunt*: qu'il nous ont tenus seulemẽt en haleine, & empesché de mourir sãs auoir peu ou possible voulu nous guarir: represẽtons leur les desordres & rauages de leurs armees mal payées & disciplinees, esquelles on a mesdit de nous publiquement, on à volé, batu & tué noz hommes, & commis toutes les insolences & desordres qui se peuuent imaginer. Bref qu'ils nous ont acheminez à la necessité ou nous sommes, par tels defaux & des-reglemens: que si ils ont faict tant de desordres, en vindicte (comme aucuns ont voulu dire) que les huguenots François, accompagnez d'aucuns Catholiques mal contans, ont (les années passees) faict la guerre en Flandres: il se doiuent souuenir que la cause des deux guerres est bien differente. Et puis que la vengeance est indigne du Chrestien, mesmes d'vn grand Prince tel qu'est le

Roy d'Espagne, à l'honneur duquel & du nom Espagnol celà touche grandement.

Faisons leur entendre, que s'ils s'opiniastrent à nous vouloir donner vn Roy estranger, nous croyerõs qu'ils nous ont procuré toutes nos necessitez industrieusement, pour nous faire accorder & consentir à leurs pretentions & desirs contraires aux humeurs & volontez des Frãçois. Prions les de se rendre capables de nos conseils, & ne s'opiniastrer à des desseings pernitieux notoirement contraires au bien de la France : & qu'en s'accommodant à nous, & se relaschans de quelque chose au naturel du François, pour l'honneur de Dieu & en consideration du salut de la religion, qu'ils nous aident à faire vn Roy Cathloique selon nos desirs: c'est à dire qui parle bon François & qui soit du sang de France s'il est possible. Prenons peine de leur faire congnoistre, l'impossibilité d'en faire autrement, & les inconueniens qui en pourroient aduenir assez notoires & euidens

Representons leur les exemples des anciens en pareil cas, & cõme la dissimilitude des meurs ou des habits seulement, à souuent causé la haine des subiectz enuers leur nouueau Prince, mesmes enuers le Roy naturel, entre autres d'Alexandre le grand, lequel pour estre simplement habillé à la Persienne, estoit mal voulu des siens. Et par dessus tous de Charles Duc de Lorraine dernier Prince de la race de Charlemaigne, lequel fut priué du droict qu'il auoit à la Couronne de France, pour ce qu'il ay-

moit & fauoriſoit les Allemans, & ſ'accommodoit à leurs façons & complections, & pluſieurs autres ſemblables exemples, qui nous apprennens que les peuples ne les ayans peu ſupporter, les ont chaſſez & expulſez de leurs royaumes, bien que d'ailleurs ils fuſſent recommandables de beaucoup de belles vertus. Adiouſtons à cela le blaſme qu'ils receuroient, de nous vouloir forcer & contraindre à faire ce qu'ils deſirent, (par la neceſſité en laquelle il nous ont plongez) pour leur grandeur & commodité: & que ſoubs pretexte d'auoir ſecouru & deffendu la religion Catholique & l'Eſtat de France, ils vouluſſent ruiner l'Eſtat, ou du moins ſe l'approprier & ſe payer de leurs peines en telle monnoye.

Aſſeurons les d'autre part, des moyens que nous auons de les recognoiſtre, & rembourſer des frais & deſpences qu'ils font, & leur faiſons veoir que le reuenu de cinq ou ſix annees de deux ou trois de nos fermes, en temps paiſible, eſt plus que ſuffiſant pour les rembourſer (tant noſtre pays eſt bon & fertile.)

Mais ſur tout il faut qu'ils ſçachent, que la Couronne de France ne ſ'achepte point. Partant prions les qu'ils ſe reſoluent à quelque autre meilleur expedient, & moins eſloigné de nos communes commoditez, qu'en ce faiſant nous tomberons poſſible bien toſt d'accord.

Voyla ce qu'il faut faire & traicter auec les Eſpagnols, c'eſt ce qu'il leur faut remonſtrer, ſans ce qui s'y peut adiouſter par les plus ſages, & nō pas hayr vniuerſellemēt les Eſpagnols,

auſquels pour ne rien celer de la verité, quand nous aurons biẽ tout conté & rabatu, nous trouuerõs que nous auons vne treſgrande obligation du ſecours qu'ils nous ont donné, ſans lequel on ne peut nier, que ne fuſſions ja peris. Nous leur en debuons les remercimens & recongnoiſſances, & rendre beaucoup d'honneur auec vne immortelle amitié & beneuolence.

Ie vous ay (Meſſieurs) propoſé & diſcouru de toutes ces choſes, auec beaucoup de conſideration & de raiſon, à fin qu'elles vous ſeruent de quelque inſtruction en la negotiation des affaires, que vous auez à traicter & vous rendẽt plus reſolus en l'election du Prince que nous demandons à Dieu, en noſtre extreme neceſſité. Qui eſt vn grand affaire & ſur lequel vous auez à deliberer meurement, & n'y pas plaindre le temps n'y la peine. *Eſt enim in rebus arduis deliberandum diu, quod ſtatuendum eſt ſemel.*

C'eſt à la verité (choſe qui peut ſembler nouuelle, que d'eſlire vn Roy en France: principalement depuis la derniere lignée de noz Roys, en laquelle ceſte Couronne a eſté hereditaire. Mais les Catholiques ſont d'accord que le cas eſt aduenu, auquel on peut faire ceſte eſlection: & que ſ'il eſt nouueau d'eſlire vn Roy, il eſt encores plus nouueau, de voir qu'vn heretique vſurpe le nom & tiltre de Roy de Frãce: & partãt, qu'à nouueaux accidens, il faut apporter nouueaux remedes. Et puis il n'eſt pas ſans exemple, de faire tels changemens, veu que la race de noz Rois, a changé par deux fois, pour cauſes & conſiderations tem-

pottelles, & pour occasions beaucoup moindre, que celle de present, qui maintenant (par vn exemple nouueau) se faict iustement, pour le respect de la religion, & à ce propos disoit vn ancien *omnia quæ nunc vetustissima creduntur, noua fuere. Inueteraſſet hoc quoque, & quod hodie exemplis tuemur, aliquando inter exempla erit.*

Or n'est-ce pas assez (Messieurs) de desirer vn Roy, d'en eslire & auoir vn, s'il n'est bon & bien choisi, il vaudroit mieux bien souuent n'auoir point de Roy, que d'en auoir vn tyrã & meschãt, l'vn est vne grande benediction, l'autre est vne tresgrande malediction & punition de Dieu, & souuent nostre Dieu afflige les peuples qui l'offensent, en leur donnant vn mauuais Prince: C'est ce dont il menace le peuple par son Prophete, disant: *Dabo vobis regem in furore meo*, Et ailleurs il est dict, que *quæ propter peccata populi facit Deus regnare hypocritam.*

Voilà pourquoy il le faut bien instamment demander à Dieu, & le supplier tres-humblement, qu'il se messe d'vne telle election & qu'il l'assiste de sa grace, & luy plaise de s'emparer du cœur de celuy qui sera esleu, y faire son domicile, suyuant le dire du Sage, *cor regis nostri sit in manu eius, & conuertat illud ad quodcúmque voluerit.*

Et quand on aura faict ce deuoir enuers Dieu, il faut de nostre part y apporter tout nostre trauail: car Dieu à estably toutes les commoditez de ce monde en labeur, & se sert ordinairement des secondes causes, comme d'instrumens pour sa gloire: & partant il veut que cooperions &

contribuyons(s'il faut ainsi parler) auec luy, de toutes noz industries,forces,& moyens en ceste affaire si serieux. Aduisez donc à choisir vn Roy, lequel sur tout soit bon Catholique & homme de bien,*qui habeat optimam mentem,& qui fortunas sit bonam animam*: qu'il aime la raison,& qu'il la suyue par bon conseil en toutes choses,*nam omnia sibi subijciet rex,si se subijciat rationi.*

Choisissez le Capitaine & vaillant,s'il est possible,car nous en auons besoin, & celà nous sera vn grand aduantage:mais qu'il soit doux & clement,& sans esguillon,comme le Roy des Abeilles,*Est enim pestifera vis,quæ valet ad nocendum*: qu'il soit iuste,pour rendre par apres la iustice à chacũ estãt ceste action plus digne & propre d'vn bon Roy,que de faire la guerre, car les bons & les mauuais Rois,la font esgalement: & souuent les mauuais,la font mieux que les bons:mais il n'y a que les bons Roys, qui sont iustes & rendent la iustice,& qui ne font point iniustement.

Que vostre election soit principalement fondée,sur sa vertu,sagesse & preud'hommie: car ce sera le fondement du bon-heur de la France,*summa populorum fœlicitas,quibus non potentior esse potest, nisi qui melior*, & suyuant celà disoit Leonidas, à ceux qui le calomnioient,ie n'eusse pas esté vostre Roy,si ie n'eusse esté meilleur que vous:heureux (disoit Platon sont les peuples ausquels les Philosophes regnent,ou ausquels les Roys philosophent,*& vbi pro summo est optimus.*

Qu'il soit amoureux de ses citoyens & subiects & que par l'experience il en ait ia faict preuue,

car s'il est amoureux des siens, il sera infailliblement aymé & bien asseuré en son Empire, *amor populi est custodia regis* (disoit l'Empereur Vespasié).

Qu'il soit (si faire se peut) du sang de France, de l'vne ou l'autre ligne, quoy que soit de race illustre: car celà n'est pas de petite importance, tant pour conseruer son authorité & creance auec les grands & la noblesse, que pour maintenir reputation, & acquerir plus de majesté, de respect & d'obeïssance, *non enim præcedit armenta degener taurus, & gregem elephantorum excelsissimus ducit.* Qu'il soit riche de son chef, & que de ses propres moyens il puisse apporter quelque secours à ce miserable & desolé Estat. Qu'il soit, s'il est possible, en vne verdeur & plenitude d'aage, à fin qu'il puisse naturellement viure assez de temps, pour de son viuant asseurer nostre Religion & l'Estat, contre l'effort des heretiques, & nous laisser vne lignee apres luy, d'aage capable pour cõmander.

Qu'il ne soit point estranger, si faire se peut, car le François ne s'accommodera iamais à obeïr de bon cueur à vn Prince qui ne parle sa langue, & qui ne l'ait apprinse de la mamelle. Qu'il soit agreable à sa Saincteté & au Roy Catholique, & qu'il ait asseurance de leur amitié, beneuolence, ayde, support, & bonne intelligence: car ceste appuy est neceſſaire pour le rendre puissant, à ce commencement, & assez fort pour exterminer les ennemis de Dieu & de l'Estat, & s'il peut auoir d'ailleurs autre support de ses amys particuliers, ce sera encores vn plus grand aduantage.

Bref

Bref, ſouhaittons-le, & le choiſiſſons ſi nous pouuons tel que *habeat aduerſus hoſtes audaciam, in ſubditos beneuolentiam, in oportunitate, ratione & conſiliũ.* Car puis qu'il eſt ainſi qu'il n'y a (diſoit Diocletian) rien plus difficile que de bien cõmander, & que *ars artium eſt regimen populorum*, cherchons le plus accomply que faire ſe pourra, & pourrons trouuer.

Que ſ'il ne ſe peut rencontrer vn Prince qui ſoit doué & decoré de toutes les ſuſdictes graces, choiſiſſons pour le moins celuy, qui en approchera le plus prés, & ſuppliõs noz Princes & ſuperieurs d'en faire de meſme : à fin qu'en ce grand & magnifique ouurage, vous cooperiez de pareille intention, & que la fin en ſoit plus glorieuſe.

Ce n'eſt point à vn vulgaire imperite que i'adreſſe ces aduis, lequel eſt le plus ſouuent pouſſé d'impetuoſité, & roulle de ſon poix comme vne boulle, ou vne onde quand elle eſt agitee, *Ex his enim pauci ſunt, qui conſilio ſe ſuáque diſponant, ſed eorũ more qui innatant non eunt ſed feruntur.* Mais c'eſt à vous (Meſſieurs les deputez) qui eſtes ſages, recognus & choiſis pour tels, & reputez dignes de tel ouurage. Parquoy ie vous coniure au nom de Dieu, de vous y comporter en toute prudẽce, fidelité, & diligence, à fin qu'à l'honneur de Dieu nous puiſſiõs recueillir les fruits d'vne ſi belle & digne eſlectiõ. Ie ne veux pas pour celà vous particulariſer, le choix ſpecial d'aucun de ceux qui ſõt à preſent ſur le bureau, ie ne vous en preſente ny recõmande aucun, ſoit par merites ou autre cõſideration, ce me ſeroit vne temerité, & paſſe-

rois les bornes de modestie & de prudẽce: c'est à vous d'y bien aduiser, & par vostre d'exterité, de preparer toutes choses au point que vous prẽdrez pour butte & visee, n'y espargner aucune peine & ny pleindre le tẽps. Car vostre besongne n'est pas vn ouurage de peu de iours, c'est pourquoy il la faut cõtinuer & acheuer courageusemẽt, & pleust à Dieu qu'elle eust esté plustost commencée.

Ie ne traite point aussi des particulieres Loix q̃ vous auez à establir, & declarer pour fondamentales de cet Estat & Couróne, pour essayer le gouuernement que vous auez à desirer & poursuiure pour l'aduenir: car i'estime que voz cayers sont plains de telles instructions, il me suffit d'insister sur ce premier & principal point, qui est le chef de toutes les autres actiõs, lesquelles ne sõt qu'accessoires: Souuenez vous aussi qu'elle est la puissance d'vn Roy, ce que peut vn bon, & ce que peut vn mauuais Prince: & pour conclusion de ce point, considerez la belle sentẽce du Roy Antigone, & en faictes vostre profit. *Per iouem (inquit) omnia sunt licita regibus barbarorum, nobis autem tantum iusta & honesta.*

Mais pour autãt que les Rois ne naissent pas (disoit Platon) tels aux citez, qu'entre les Abeilles, qu'ils excellẽt les autres en beauté de corps, & bonté d'esprit, & que d'ailleurs il est impossible qu'vn hõme seul puisse comprẽdre toutes choses ny aduiser à tout: ie vous prie de regarder bien meurement, à procurer au Roy futur & à la France, voire presentement à noz Princes vn bon & sage conseil, lequel soit composé de personnes craignans Dieu, & qui soient amoureux de son

honneur, sages, preud'hõmes, & capables de bien conduire & gouuerner les affaires de ceſt Eſtat. Car a faute de cela toutes choſes ſont deuenuës en langueur, & les droicts diuins & humains peruertis. *Tunc peßima res eſt, quum penes iniuſtos ius eſt, & iuſſa malorum, ſunt metuenda bõnis.*

D'vn bon conſeil depend (comme d'vn vif ſurgeon) l'honneur & le profit ou l'infamie & ruine des Princes & des Eſtats, & ceſt choſe vulgaire, que la premiere opinion & iugement que le peuple faict du Prince, eſt tiré ordinairement de la ſuffiſance de ſon conſeil, le Prince ſe monſtrant communement tel en ſon gouuernement, quel eſt le conſeil qu'on luy donne: & tout ainſi que d'vne ſource corrõpuë, il ne peut ſortir de l'eauë qui ſoit bonne & ſaine, de meſme le conſeil d'vn Prince eſtãt corrompu & infecté, tout ce qui viẽt du Prince eſt inique & mauuais, & au contraire: C'eſt choſe toute notoire, que l'amour de nous meſmes nous aueugle, & nous empeſche d'auoir le iugement clair & ſolide en noz propres affaires, à raiſon dequoy il eſt neceſſaire, que le Prince ſoit touſiours garny de bon conſeil, compoſé de gens de bien, & non pas de gens mondains, Politiques, & Machiauelliſtes, qui font vn nez de cire aux Loix & à la Iuſtice, & qui par vne ſimulée equité, commettent double iniquité.

Ie confeſſe que c'eſt vne grande felicité, d'auoir vn Roy ſage, garny d'vn ſage conſeil, mais ſ'il failloit n'auoir que l'vn ou l'autre des deux, ie ſerois de l'aduis de Homulius Senateur Romain, qui aymoit mieux vn mauuais Prince ayant vn bon conſeil, qu'vn bon Prince en ayant vn mauuais:

pour ce (disoit-il) qu'il est plus facile, qu'vn seul Prince soit vaincu & ramené au biẽ par plusieurs que plusieurs ramenez & diuertis du mal par vn seul: c'est le mesme iugement qu'en feit l'Empereur Traïan, disant à ce propos que, *melius est vnũ malum pati, quam multos.*

I'adiousteray qu'il seroit bien expedient, que ce conseil fut estably & pourueu, de telle authorité, qu'il peust empescher l'execution des principaux affaires, sans son aduis, car tout ainsi que c'est chose misericorde à l'homme, de ne pouuoir faire tout le biẽ qu'il desire: aussi seroit-il fort dãgereux de pouuoir faire tou le mal qu'il desireroit: Par ce moyen, la Royauté ne sera point amoindrie, mais elle sera plus moderée. Et ores qu'elle fut amoindrie elle en sera aussi plus asseurée, plus durable, & profitable au peuple? De declarer icy les qualitez d'vn bon cõseiller, ce seroit chose trop longue, & qui passeroit les limites de mon intentiõ: celà merite vn discours à part, lequel pourra esclorre en saison plus propre cy apres, & pourtãt ie me contenteray, de vous en auoir parlé succinctemẽt & en general, pour vous dire que vous auez deu recognoistre sur ce subiect, combien iusques icy, nostre chef a esté mal seruy & conseillé en la plus-part des affaires publiques, soit de la guerre, soit la iustice, finances, & police: c'est vne honte de se souuenir seulement, cõment ce bon Prince a esté mal assisté pour ce regard, & nous a bien prins (en tel malheur) que noz fautes ayent esté contre-ballãcées, par infinies autres qu'ont commises noz ennemis, se voyãt en celà particulierement (comme en infinies autres choses) que

Dieu nous ayãt voulu affliger & punir de noz fautes passées, ne nous a pourtant pas voulu perdre, car si en nostre party on a failly au faict des armes, si nous auons peché par negligence, si par ambition ou temerité, si par imprudence & precipitatiõ, si persecutez de pauureté & necessité, si de desordre en la Iustice & en la police : tout de mesme nostre ennemy à faict (Dieu mercy) infinies fautes en la guerre, tant par imprudence que negligence: il a esté excessiuement brauache & temeraire, & souuent precipité, pauure & necessiteux, desordonné en ses meurs & au surplus desreiglé à peu pres autant que nous. Et si celà ne fut ainsi aduenu nous fussions en pire estat que ne sommes.

Or ie ne veux blasmer personne en particulier, recognoissant que pres la personne du chef & en son conseil, il y a touſiours eu des personnes notables, fort suffisans, & gens de bien, mais aussi il y en a eu de mauuais, plus capables à la verité de perdre & bouleuerser vn estat biẽ ordonné, que d'en restablir vn desordõné: & souuẽt on à voulu dire que telles gens sont les plus sçauans aux affaires du monde, mais on à bien recogneu que ce n'ont pas esté les meilleurs, ny ceux qui ont le plus seruy & aymé ce party.

Aussi qu'elle apparence y a-il d'esperer, que des inuẽteurs & nourrissiers des desordres passez, qui ont fomẽté la tyrannie, & vieilly d'ans l'iniustice, bref qui ont aydé à perdre l'estat, & le reduire au point où il est, puissent iamais bien seruir au party de l'vnion des Catholiques, & restablir ceſt Estat? On dict qu'ils sont les plus suffisans & les plus ri-

ches,& dequoy ſeruẽt ceſte ſuffiſance & richeſſe,ſinon pour nous nuyre & bleſſer d'auantage: la ſciẽce & les richeſſes,ſont inſtrumẽs de bien & de mal, & pourtant on doit ſouhaiter que les bons, ſoient ſçauans & riches, & les mauuais au contraire.

Ie vous prie (Meſſieurs) ne nous flatons point, y a-il à pas vn de vous,ny aucun homme d'entendemẽt,qui ne ſe pleigne de telles gens? y a-il perſonne qui ne les eſtime contraires à ce party, & vrais ſeruiteurs du Roy des huguenots? y a-il hõme de bien qui ne ſouhaite leur banniſſement de noz cõſeils,& ne ſe pleigne de ce qu'on les retiẽt ſi long tẽps pour ſen ſeruir? veu que le chef meſme ſen plaint,& les recognoiſt mieux qu'aucũ autre?

Qui ne ſait & ne voit iournellement la hardieſſe d'aucuns d'eux, leſquels ſe font croire de toutes choſes par haut parler? Y a-il perſonne bien affectionné à ce party, qui aye des affaires au conſeil d'Eſtat,contre qui ils ne ſe bandent?

Qui ne ſçait combien ils ſe ſont rendus difficiles à octroyer des attermoyemens,à ceux leſquels ſe ſont engagez pour les Princes & le party, diſãs qu'il leur failloit faire ſentir leur faute,& leur apprendre à viure?

Enquerez vous vn petit,qui ſõt ceux qui appellent noz Predicateurs des gueux, & qui ſont ceux qui iniurient les plus affectionnez Catholiques, leſquels ont acquis & conſerué leurs villes à ce party,& les appellent des ſaffranniers,des mutins & boutefeux.

Qui ſõt ceux qui ont touſiours ſemé parmy nous les premieres mauuaiſes nouuelles,qui ont le plus

meſdit de l'eſtranger Catholique, ſans rien dire de l'eſtranger heretique: Ne recognoiſſons nous pas tres-certainemẽt, que telles gẽs, nous font cẽt fois plus de mal, que ſ'ils eſtoiẽt retirez au party contraire? Et neantmoins nous les honorons & conſeruons.

Et celà eſt cauſe, qu'ils viuent parmy nous, fort hardis & aſſeurez, outre que ce ſont gens accouſtumez au bruit, & nourris parmy la tempeſte, qui eſt cauſe, qu'ils ne ſ'eſpouuantent pas pour des paroles, n'y pour quelques rapports qu'on leur face: N'ayans autre choſe en recommandation, que l'execution de leur deſſein, qui eſt de traicter auec l'ennemy, & nous aſſubiectir à l'heretique, qu'ils diſent ſe deuoir faire Catholique ſi nous voulõs: & ſ'ils peuuent paruenir à celà, les voylà à leur but pretendu. Ils ſeront à lors en credit & reputation, d'auoir remis la France en paix, & plus grands qu'ils ne furent iamais: & le tout aux deſpens de Dieu & de l'Egliſe: ainſi voyez-vous qu'ils n'aimẽt point ce party, auquel ils ne ſont demeurez, que pour leur cõmodité, & nous nuire.

Faictes (Meſſieurs) que telles gens, ſoiẽt rebutez de noz conſeils, & de ceux des Princes, & de tout maniemẽt d'affaires, parlez en haut, & les nõmez hardiment.

Car il n'appartiẽt qu'à vous de le faire, & ſi vo⁹ n'y faictes le deuoir, Dieu ſ'en courroucera, veu qu'il n'y a peſte au mõde, ſi contagieuſe & mortelle, que ſont les conſeils de telles gens.

On les a veu aſſembler, cõſulter, & deliberer, à voſtre arriuée: & à leur exẽple, les cõſeils ſecrets

ont esté tenus en diuers endroits de ceste ville, où on a dit que vostre assemblée n'est legitime, qu'on n'y parlera que de guerre, & que voz resolutions seront la ruine de l'Estat, on sçait à peu pres ceux qui se sont trouuez en tels conseils, & Dieu vueille qu'il n'y en aye point parmy vous, ie ne veux dire d'auantage, n'y m'estendre en plus long discours, (*quamuis mœsta vbi semel prorupere, difficilius reuocantur*) de peur de vous ennuyer, encores que i'eusse beaucoup d'autres choses à vous dire, de tresgrande importance sur ce point la.

Du surplus qui est à traicter & resoudre, pour le bien des autres affaires de la France, ie m'en remets à voz discretions, pour le faire, comme i'ay dit, apres le premier & principal affaire, & selon que vous le iugerez pour le mieux. Comme pour la publication du Concile de Trente, pour confirmer la suppression des offices supernumeraires, par l'Edict des Estats de Bloys de l'an 1577. Pour reigler le payement des debtes, en la dureté & rigueur du creãcier, qui veut tout auoir, & la mauuaise foy & l'iniustice du debiteur, qui ne veut rien payer: & autres choses semblables qui seront trouuées vtiles & necessaires.

Pour la fin (Messieurs) ie vous priray de bien recognoistre, les maux qui nous oppriment, de toutes pars, à fin que la maladie estant bien cõgneuë, la cure vous en soit plus facile. Si vous le faictes bien exactement, vous trouuerez la France toute deschirée & chargée de playes: elle est remplie de deffiances, de factions & de mauuaises entreprinses contre la Religion: les Princes ont trop peu d'intelligence entr'eux, & par ce moyen en

mespris:

meſpris : la diſcipline Militaire perduë : les finances toutes eſpuiſees: & le diſcord reſpandu de toutes parts.

Tous ces maux ſont grands & de treſdifficile cure, & neantmoins vous eſtes les Medecins, appellez & aſſemblez pour la guarir : à quoy ie ſuis aſſeuré que vous ne paruiendrez iamais, tant que nous ſerõs ſans Roy Catholique, car il n'y a qu'vn Roy qui puiſſe auec authorité, ramener toutes choſes au bien, & faire la diſtribution de toutes les charges de la France, à perſonnes non ſeulement experimẽtées en chacune de celles ou on les voudra propoſer, mais qui ſoient ſur tout gens de biẽ & reputez de bonne vie, *& qui poßint præeſſe & prodeſſe.*

Ce ſont ceux là certainemẽt qu'il faut employer aux charges & offices : & en ce faiſant la conduite & commandement des gens de guerre, & la garde des places ſe donnera aux plus braues & excellens Capitaines, & qui par leur vertu ſeront iugez plus capables de reſtablir la diſcipline Militaire : la Iuſtice ſera adminiſtrée par les perſonnes de ſcience & literature, & qui auront la conſcience nette de corruption, la charge & maniment des finances, ſera baillée aux plus continens & fideles : & les Prelatures & dignitez Eccleſiaſtiques, ſeront conferées aux plus deuots & pieux.

Si celà ſe fait ainſi, on verra bien toſt toutes choſes ſ'acheminer par l'ordre & par la raiſon : chacun ſe remettra au deuoir de l'obeïſſance, pour la rẽdre à qui elle eſt deuë, & par le moyen d'icelle, ſ'engẽdrera la reuerence, & puis l'amour enuers le Magiſtrat & ſuperieur, & le tout eſtãt fauoriſé de la be-

nediction de Dieu, nous donnera vne vie gracieuſe & pleine de contentement: C'eſt à la verité vn abuz manifeſte de penſer ſubſiſter autrement, car tout ce qui eſt deſordonné, eſt cõtre nature & viét du diable, & Dieu eſt le pere & autheur de l'ordre: Tout ce que nous faiſons, tout ce que nous diſons, & toutes noz actions en general, ſont conduites & pouſſées (en la meſme nature) par vne raiſon d'armonie occulte, & eſt impoſſible à l'hõme, de paruenir à l'execution des belles & grandes choſes, ſans la raiſon & ſans l'ordre. On ne peut chanter la Muſique que par les reigles generales quant ſeroit le plus puiſſant Roy de la terre. On ne peut pas ſeulement manier vn cheual ou dompter vne beſte brutte, pour en tirer ſeruice, que ſuyuant les reigles ordonnées & apprinſes par l'experience, toutes fondées en l'ordre & la raiſon. Comment penſeroit-on donc gouuerner vn Royaume, & reſtablir tant de choſes deſreglées, ſinon en ſ'accommodant à la raiſon & à la iuſtice?

Toutes choſes relatiues, ſont maintenuës l'vne par l'autre: qui eſt fils, doit honorer ſon pere: qui eſt ſeruiteur, doit ſeruir ſon maiſtre: qui eſt inferieur, doit obeir au ſuperieur. Auſſi le pere doit la nourriture & inſtruction à ſon enfant: le maiſtre doit ſalarier ſon ſeruiteur: & le ſuperieur, doit la iuſtice & protection à ſon ſubiect: & telle armonie a eſté de tout temps, elle eſt non ſeulement du droict des gens, mais auſſi (comme i'ay dit) dans le droict naturel: en ſorte que la ſocieté humaine, ne peut ſubſiſter ſans celà, veu que la debte eſt reciproque, & non pas abſoluë, pour vne des parties ſeulement, non pas meſmes enuers Dieu, lequel

pour noſtre obeïſſance & ſeruice, nous doit ſes biens & graces, *non ex condigno, ſed ex pacto.*

En fin recognoiſſons que par les fautes paſſées, nous ſommes tombez en l'extremité de miſere où nous viuons, & que pour en ſortir, il faut faire tout le contraire du paſſé, & viure autrement que n'auons fait, & non pas continuer au mal. Qui voudroit diſcourir de toutes ces choſes bien au long, le ſubiect eſt aſſez fertile, pour en faire vn gros volume, mais ce n'eſt pas mon intention d'en paſſer plus auant: ce ſeroit faire tort à voz ſuffiſances: ce m'eſt aſſez, de vous en auoir donné l'aduis & ſouuenance tout eu gros, à fin que vous y penſiez & meditiez bien profondement, & que chacun de vous rapportât par apres ſon ſymbole, il ſ'en puiſſe tirer les reſolutions neceſſaires, pour le bien & vtilité de ce pauure & languiſſant Eſtat. Croyez ce pendant (Meſſieurs) que c'eſt vn grand aduantage à vn ouurier, de bien cognoiſtre la matiere, de laquelle il veut faire ſon ouurage: C'eſt pourquoy ie vous exhorte tant que ie puis de vous bien inſtruire, en tout ce qui ſert pour l'execution de voſtre entrepriſe, laquelle conſiſte principalement en ce ſeul point, de ramener la France en l'vnité d'vne ſeule Religion Catholique, Apoſtolique, & Romaine, ſoubs l'obeïſſance d'vn Roy, vrayement Catholique, moyennant certaines loix iuſtes & raiſonnables, ce qui eſt le ſommaire de toute voſtre negotiation.

Mais ie ne veux point vous celer, que celà ne ſe peut faire en peu de iours, & qui le penſera, ſe trõpera grandement, comme vous le cognoiſtrez à l'effect: Ie crains pourtant que par beaucoup d'ar-

tifices, l'on trauaille à rompre & dissiper vostre assemblée, on ne maquera de pretextes & belles apparences pour le faire, soubs esperance de vous rassembler incontinent & en saison plus commode pour le bien des affaires. Si vous estes si credules que d'en venir là, il ne faut plus parler de vous rassembler : vous en sçauez les raisons trop mieux, sans que ie m'empesche à les desduire. Ainsi sera le public frustré de son esperãce, & est à craindre que le desespoir s'en ensuyue. C'est pourquoy il faut tenir ferme, & ne vous separer iamais, que n'ayez prins ensemble vne resolution salutaire, au bien de la Religion & de ceste Estat.

Iamais vn grand excellent ouurage, ne s'execute precipitamment, il y faut garder des circonstãces, des ceremonies, & vn ordre neceſſaire pour l'amener à sa perfection, & ne faut qu'vne petite faute bien souuent pour tout gaster, qui seroit vn grand inconuenient, en l'affaire qui se presente : Ie ne veux pas pourtant vous dire ce que vous auez affaire, & tout ce que ie pése de vostre progrez, c'est chose que vous apprehẽdrez de iour à autre. Mais ie vous suppliray seulement d'auoir beaucoup de patience, & ne vous ennuyer de trauailler en vn si bon & sainct ouurage, lequel ne se peut ietter en moule, i'espere que l'experience vous fera cognoistre que ie dits verité : c'est pourquoy il est besoing que les Prouinces qui vous ont deputez, en soient bien aduertis, & que chacun de vous le leur face sçauoir, par depesches particulieres, outre les generales qui pourront estre faictes de la part de vostre assemblée, à fin qu'elles en demeurent satisfaictes, & vous pouruoient d'entretien.

Ce pendant gardez vous d'alterer l'authorité de voſtre aſſemblée, par ie ne ſçay quelles artificielles meſlanges & nouuelles façons d'opiner dont i'entẽds parler, ny par autre ſemblable default des formes accouſtumées : voſtre aſſemblée, eſt l'aſſemblée des trois Eſtats, pour telle conuoquée, telle tenuë & reputée de chacun, meſmes par ceux qui vous ont deputez. Si vous y innouez, ou ſouffrez eſtre innoué quelque choſe contre les formes ordinaires, croyez que la conſequence en ſera grande, & poſſible preiudiciable : Souuenez-vous encores (Meſſieurs) qu'au miſerable eſtat où nous ſommes, chacun à iugé, meſmes les plus grãds, que voſtre aſſemblée eſtoit le ſeul moyẽ de noſtre gueriſon. Elle a eſté il y a long-temps deſirée, & neãtmoins differé, pour beaucoup d'occurrẽces, il faut à preſent recouurer & recompenſer le temps perdu, pendant lequel, le peuple à ſouffert toutes ſortes d'extremitez, vous eſtes venus auec grãdes difficultez, des extremitez du Royaume, pour remedier à tous ces maux, & auez eſté conuoquez en qualité d'Eſtats generaux du Royaume, & maintenant voſtre aſſemblée eſt celle des Eſtats : c'eſt le nom qui luy appartient, & qui luy donne l'authorité qu'elle a : Retenez-le donc bien fermement, & ne differez pas (pour quelque vains reſpects) de vous nommer & intituler en tous voz actes, les deputez des Eſtats, puis que (en effect) vous eſtes tels, & auez eſté pour tels eſleuz & choiſis en voz Prouinces. Meſſieurs les Princes Catholiques trouueroient mauuais que fiſſiez autremẽt, puis qu'eux meſmes ont procuré ceſte aſſemblée, & ſi ceux qui tiennent le party du Roy de Nauarre, ne le trouuẽt

bon, ce n'eſt pas à eux que vous deuez complaire. Tant de reſpects, enuers ceux qui ne nous en portent point, nous ont ruinez cy deuant: Ce ſont gés ſeparez de l'Egliſe par leur ſchiſme, leſquels n'ont plus de rang au Royaume, ny parmy nous, tant qu'ils demeureront au ſeruice d'vn Roy heretique.

Or puis que noſtre Eſtat eſt Monarchique, & que le peuple (qui ordinairement court d'vne extremité à l'autre) ayant ſecoué le ioug d'vn Roy tyran, & refuſant d'obeïr à vn Roy heretique, n'a point deſiré l'eſtat populaire, ou Ariſtocratique, mais à touſiours concordamment requis & demandé vn Prince ſouuerain: Croyez (Meſſieurs) que l'iſſuë de voſtre aſſemblée doit eſtre l'eſlectiõ d'vn Roy Catholique, & ſi vous le faites, coniointemẽt auec Meſſieurs les Princes, vous en aurez vn grand hõneur, & les gens de bien auront ce qu'ils deſirent. Si au contraire vous ne le faites, vous eſtabliſſez le Roy de Nauarre, & ruinez la Religion, l'Egliſe, la Nobleſſe, le Peuple, & tout l'Eſtat: Dequoy vous aurez (comme i'ay dit) vn extreme regret, & vous aduiendra ce qu'eſchet, *in cõſiliis in fœlicibus, vt optima videantur, quorum tempus effugit.*

Si par apres, pour deffendre noſtre Religion & noſtre Roy, il nous faut continuer la guerre, il y faudra pouruoir par bons moyens, auſſi bien eſt-ce folie, d'eſperer paix & repos, entre perſonnes de diuerſe Religion: encores moins de penſer, que de bons Catholiques, puiſſent iamais aimer, ny obeïr de bon cœur à vn Roy heretique, & comment aimeront-ils celuy qu'ils tienuent pour ennemy de Dieu?

C'eſt la (Meſſieurs) ou ie finiray mon diſcours, priant noſtre Dieu, qu'il vous donne ſes graces, & vous vueille fortifier de ſa ſaincte benediction.

F I N.